

# Pays Midi-Quercy

## **dossier de candidature au périmètre définitif**

Juillet 2002



# Pays Midi-Quercy

**dossier de candidature au périmètre définitif**



## Table des matières

PAYS MIDI-QUERCY – DOSSIER DE CANDIDATURE AU PÉRIMÈTRE DÉFINITIF

<b>Présentation</b>	p 5
---------------------	-----

<b>Diagnostic de territoire</b>	p 7
---------------------------------	-----

<b>Le territoire</b>	p 11
----------------------	------

1. situation	p 13
--------------	------

2. politique	p 14
--------------	------

3. paysages	p 15
-------------	------

4. histoire	p 16
-------------	------

5. l'eau	p 17
----------	------

6. la nature	p 18
--------------	------

7. communication	p 19
------------------	------

8. services publics	p 20
---------------------	------

<b>La population</b>	p 21
----------------------	------

9. structure et densité	p 22
-------------------------	------

10. évolution	p 23
---------------	------

11. emploi	p 24
------------	------

12. chômage	p 25
-------------	------

13. logement	p 26
--------------	------

<b>L'économie</b>	p 27
-------------------	------

14. l'agriculture (vue d'ensemble)	p 28
------------------------------------	------

15. l'agriculture (données)	p 29
-----------------------------	------

16. l'industrie	p 30
-----------------	------

17. le tourisme	p 31
-----------------	------

18. les services	p 32
------------------	------

<b>La charte de développement durable</b>	p 33
---	------

<b>Axe 1 : Ancrer le territoire de projet dans son environnement</b>	p 35
--	------

Premier objectif : mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du pays.....p 36

Deuxième objectif : développer activement les coopérations avec les territoires voisins .....p 37

Troisième objectif : valoriser et maîtriser la relation de proximité avec Montauban .....p 37

Quatrième objectif : mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire .....p 38

<b>Axe 2 : Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale</b> .....	p 39
Premier objectif : maîtriser et conforter l'attractivité démographique du territoire .....	p 40
Deuxième objectif : veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active .....	p 41
Troisième objectif : encourager et accompagner le développement qualitatif des services publics .....	p 42
 <b>Axe 3 : Promouvoir un développement économique durable</b> .....	p 44
Premier objectif : conforter le développement d'une agriculture durable .....	p 45
Deuxième objectif : encourager le maintien et la création d'activité dans l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme et l'industrie .....	p 45
Troisième objectif : soutenir la création et le développement de l'emploi .....	p 46
 <b>Organisation et gouvernance</b> .....	p 47
<b>Élaboration du projet de pays</b> .....	p 48
<b>Composition et fonctionnement du Conseil de   développement</b> .....	p 49

<b>Objectifs et composition du Comité technique</b> .....	p 50
<b>Constitution et rôle du futur Syndicat mixte de Pays</b> .....	p 51

## **Mise en œuvre et évaluation : Le programme opérationnel**

<b>Déclinaison opérationnelle des axes de la Charte de développement durable</b> .....	p 53
<b>Axe 1 : Ancrer le territoire de projet   dans son environnement</b> .....	p 54
<b>Axe 2 : Équilibrer la démographie   et favoriser la cohésion sociale</b> .....	p 56
<b>Axe 3 : Promouvoir un développement   économique durable</b> .....	p 58

<b>La démarche d'évaluation</b> .....	p 60
<b>Méthodologie pour   l'évaluation cognitive et normative</b> .....	p 61
<b>Méthodologie pour l'évaluation participative</b> .....	p 62
<b>Sources cartographiques – Glossaire</b> .....	p 63



**L**e présent dossier de candidature au périmètre définitif de Pays, constitue pour Midi Quercy l'aboutissement d'une démarche engagée par le territoire il y a deux ans et dont les principales étapes ont été :

- 30 juin 2000: Dépôt du dossier de candidature au périmètre d'étude.
- 31 octobre 2000: Première réunion du Comité de pilotage du Pays.
- 12 février 2001 : Validation du périmètre d'étude par la CRADT.
- De novembre 2000 à décembre 2001 : Première étape de réflexion sur le projet aboutissant à un pré-diagnostic partagé par les élus du territoire et plus de 160 personnes représentant la société civile (15 réunions).
- 21 janvier 2002 : Appel à candidature pour la constitution du Conseil de Développement.
- Du 6 février au 24 avril 2002 : Deuxième étape de réflexion sur le projet, aboutissant à la rédaction de la Charte de développement durable (6 réunions du Conseil de Développement).
- 27 mars 2002: Présentation du projet de charte à l'assemblée générale des élus du Pays.
- 2 mai 2002: Vote du texte de la Charte par le Conseil de Développement.
- 17 mai 2002 : Vote par l'assemblée générale des maires du texte de la charte, de la composition définitive du Conseil de Développement ainsi que du principe de création du futur syndicat mixte de Pays.

- Juin 2002 : Délibérations des communes et des EPCI
- 19 juin 2002: Validation du dossier de candidature par le Comité de Pilotage du Pays.
- Juillet 2002: Dépôt du dossier de candidature au périmètre définitif du Pays de Midi Quercy.

Le résultat de ce travail a été rassemblé en un document comprenant quatre parties synthétiques :

- Présentation et diagnostic du territoire
- Charte de développement durable
- Organisation et gouvernance
- Mise en œuvre et évaluation

Ainsi qu'une annexe comprenant une série d'informations complémentaires d'ordre technique et administratives.



The background of the slide is a textured, greyish surface, possibly concrete or stone, scattered with various autumn leaves and acorns. The leaves are in various stages of decay, showing shades of green, yellow, orange, and brown. Some acorns are also visible, scattered among the leaves. The overall scene is a close-up, top-down view of the ground in autumn.

Pays Midi-Quercy  
**Diagnostic du territoire**





**L**e territoire de projet, Midi Quercy, fédère quarante-huit communes de l'est du département du Tarn-et-Garonne dont la volonté de se constituer en Pays représente l'aboutissement d'une démarche de développement local engagée depuis une quinzaine d'années :

- de 80 à 95, mise en place d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) au niveau des cantons ;
- de 90 à 95, Contrat de station touristique ;
- 1989, contrat de rivière de l'Aveyron ;
- 1992 Programme Leader I ;
- 1997 Programme Leader II ;
- 1997 Contrats de terroir ;
- 2000, projet de Parc Naturel Régional avec les territoires voisins du Tarn et de l'Aveyron ;
- 2000-2004, contrat de rivière Aveyron Aval et Lère ;
- 2001, candidature du projet de Pays Midi Quercy.

La plupart de ces procédures ont donné lieu à l'établissement d'un diagnostic, le plus souvent partagé par les acteurs économiques et sociaux.

La démarche de candidature au périmètre d'étude, puis le travail de réflexion sur la charte de développement durable ont été l'occasion de compléter ce diagnostic afin d'analyser les enjeux pour l'avenir du territoire.

La présentation de ce travail n'en retient délibérément que les points forts, justifiant les choix stratégiques du projet de territoire.



Sculptures de Michel Beray.



# Le territoire



## Département du Tarn-et-Garonne

Arrondissement de Montauban

Cantons de :

Caussade

Caylus

Monclar-de-Quercy

Montpezat-de-Quercy

Nègrepelisse

St-Antonin Noble-Val

Et partiellement, cantons de :

Villebrumier

Montauban 3

Molières

Communes de :

Albias

Auty

Bioule

Bruniquel

Castanet

Caussade

Caylus

Cayrac

Cayriech

Cazals

Espinas

Féneyrols

Génébrières

Ginals

Labastide de Penne

Lacapelle-Livron

Laguépie

Lapenche

Lavaurette

Léojac

Loze

Mirabel

Molières

Monclar de Quercy

Montalzat

Monteils

Montfermier

Montpezat-de-Quercy

Montricoux

Mouillac

Nègrepelisse

Parisot

Puygaillard-de-Quercy

Puylagarde

Puylaroque

Réalville

St-Antonin Noble-Val

St-Cirq

St-Etienne-de-Tulmont

St-Georges

St-Projet

St-Vincent

Salvetat-Belmontet (La)

Septfonds

Vaissac

Varen

Verfeil

Verlhac-Tescou



Handicaps :	Rural isolé
Atouts :	Pôle de Caussade, rural préservé
Menaces :	Fracture urbain/rural
Opportunités :	Attractivité résidentielle

**d**oté d'un patrimoine naturel et culturel de grande qualité, Midi Quercy constitue le cœur d'un ensemble plus vaste allant des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, des Causses du Quercy à la forêt de Grésigne. Ce territoire a formé le projet de se constituer en Parc Naturel Régional dont l'enjeu sera la préservation et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel.

### Un espace intermédiaire entre ville et campagne, entre Quercy et Rouergue

Mais le Pays constitue également un espace intermédiaire entre ville et campagne dont la forte attractivité résidentielle ne doit pas masquer le risque d'une fracture territoriale entre le « péri-urbain » et le « rural isolé ».

### Un espace à dominante rurale

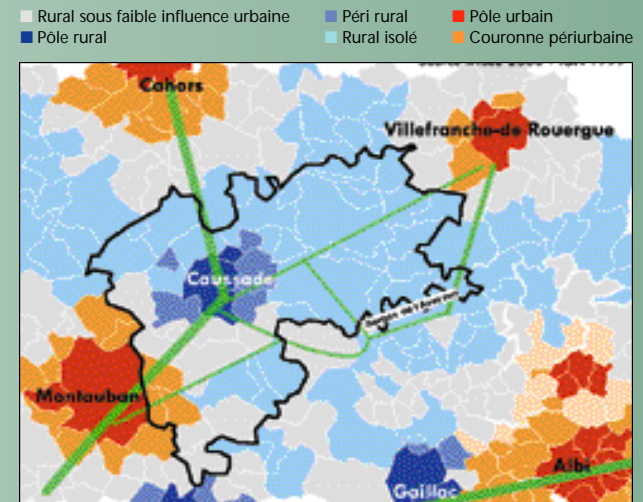
Ainsi, à l'exception de quelques communes périurbaines incluses dans l'aire urbaine de Montauban (Saint-Etienne-de-Tulmont, Léojac et Génébrières), l'INSEE situe l'ensemble du Pays dans l'espace à dominante rurale :

- les Terrasses et Vallée de l'Aveyron ainsi que le Quercy Vert (hormis les trois communes citées ci-dessus) sont constitués de communes sous faible influence urbaine où 20 % des actifs résidents travaillent dans une aire urbaine, probablement dans celle de Montauban toute proche.
- le Quercy-Caussadais s'organise autour du pôle rural de Caussade, constitué de Caussade et de Monteils. Ce dernier attire des communes comme Réalville et Septfonds qui y envoient travailler au moins 20 % de leurs actifs résidents.
- enfin, le Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron est entièrement constitué de communes rurales isolées (qui ne sont donc ni pôle rural, ni périphérie de pôles ruraux, ni sous faible influence urbaine).

### Projet de parc naturel régional



### Espaces à dominantes urbaine ou rurale





## 2. POLITIQUE

Handicaps :	Disparités démographiques
Atouts :	Intercommunalité
Menaces :	Fracture est/ouest
Opportunités :	Intégration fiscale

Le Pays de Midi-Quercy est composé de 48 communes regroupant 39 241 habitants sur une surface d'environ 1189 km<sup>2</sup> soit une densité moyenne de 33 habitants au km<sup>2</sup> (contre 55 habitants au km<sup>2</sup> pour le département du Tarn-et-Garonne) mais avec des écarts de densité pouvant varier de 1 à 10 selon les communes.

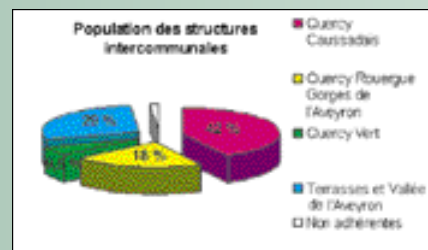
### 46 communes appartiennent à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de Communes du Quercy-Caussadais qui compte 18 communes et 16517 habitants dont 6 000 habitants pour la ville de Caussade.
- La Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron qui compte 15 communes et 7 164 habitants .
- Le SIVOM des Terrasses et Vallée de l'Aveyron qui compte 7 communes et 11 276 habitants.
- La Communauté de Communes du Quercy Vert qui compte 6 communes et 3 718 habitants .

Deux communes (Ginals et Saint-Cirq) n'ont pas encore intégré une structure intercommunale au moment de la finalisation de ce dossier.

### Les communes de l'ouest sont plus peuplées que celles de l'est du territoire

La communauté de communes du Quercy Caussadais compte à elle seule 42 % de la population, les autres comptant respectivement 18 % pour Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, 29 % pour Terrasses et Vallée de l'Aveyron et 9,5 % pour le Quercy Vert.



### Les contrats de terroir



Handicaps :	
Atouts :	Variété
Menaces :	Déclin de l'agriculture
Opportunités :	Attractivité

**L**e Pays de Midi Quercy offre une grande variété de paysages façonnés pour l'essentiel par son agriculture.

#### Des vallées et leurs terrasses

Deux vallées principales, l'Aveyron et la Lère irriguent le territoire, offrant un paysage de plaine alluviale qui se décline en collines douces en directions de coteaux et du Causse.

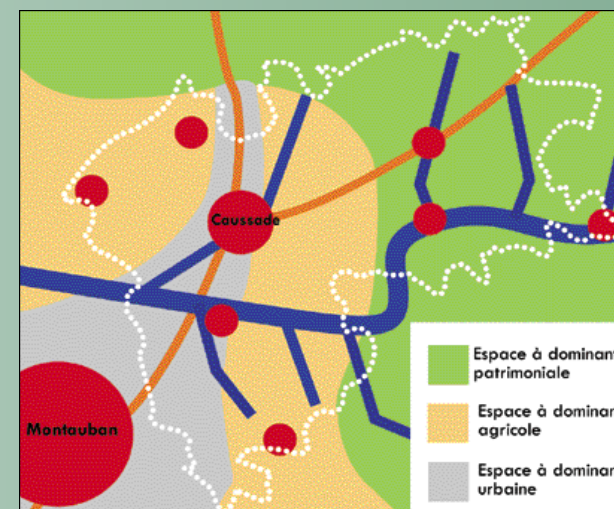
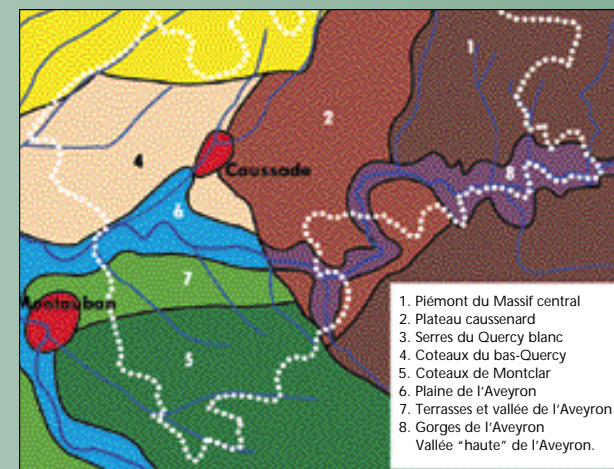
#### Des coteaux calcaires

Un paysage de coteaux calcaires s'étend de part et d'autre des vallées présentant une juxtaposition de vergers, de bois, de vignes, de terres labourées et de prairies, souvent bordées de haies :

- dans les cantons de Montpezat, de Molières et pour partie de Caussade sur la rive droite de la Lère,
- le sud du canton de Nègrepelisse et le canton de Monclar sur la rive gauche de l'Aveyron.

#### Des causses

Le Causse, paysage caractéristique des cantons de Caylus et de Saint-Antonin-Noble-Val est caractérisé par ses espaces pâturables et une végétation naturelle à croissance lente.





## 4. HISTOIRE

de nombreux vestiges de civilisations paléolithique, attestent de l'ancienneté de l'occupation humaine dans le territoire de Midi Quercy. Les premières voies de communication sont construites par les Romains puis à partir de l'an mille, la construction d'abbayes, d'églises et de châteaux vont caractériser ce territoire d'une exceptionnelle richesse historique et architecturale. Quant aux bastides de Mirabel, Molières, Monclar-de-Quercy, Montpezat-de-Quercy, de Nègrepelisse, de Réalville, de Septfonds et de Verfeil-sur-Seye, elles témoignent de la révolution de l'urbanisme médiéval.

### De la préhistoire à la révolution

Du point de vue politique le territoire est marqué par les guerres de religion, la proximité de Montauban la « Genève française » et la subsistance jusqu'à nos jours d'une tradition protestante.

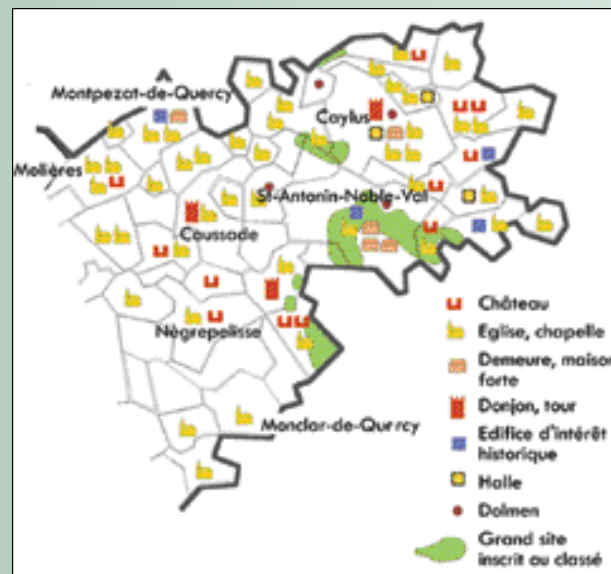
En 1635 l'Intendance de Montauban est créée qui couvre un territoire allant des Pyrénées au Massif Central. Un grand département du Lot créé en 1790 sera finalement découpé par Bonaparte pour donner naissance en 1808 au département du Tarn-et-Garonne.

### Un passé historique très riche qui lègue un patrimoine exceptionnel

Ce sont ainsi 80 sites et monuments inscrits auxquels s'ajoutent 23 sites et monuments classés (tous classements confondus), légués par l'Histoire au territoire de Midi Quercy qui hérite de la responsabilité de leur préservation comme de leur valorisation.

Handicaps :	Entretien
Atouts :	Patrimoine
Menaces :	Oubli
Opportunités :	Identité

### Ensemble des sites et monuments inscrits ou classés



traversé par la rivière Aveyron, dont le site des gorges confère au territoire une grande notoriété, le Pays de Midi Quercy est également traversé par la Lère. Les deux rivières et leurs affluents forment un bassin qui fait l'objet d'une procédure de contrat de rivière (dès 1989 pour l'Aveyron et plus récemment pour l'aval de l'Aveyron et la Lère).

### Des Gorges de l'Aveyron à la vallée de la Lère

Le nouveau contrat signé pour une durée de 5 ans en mars 2000 regroupe près d'une trentaine de communes du Pays (sur 39 du contrat de rivière) autour d'un programme de dépollution, de restauration et d'entretien, de gestion hydraulique et d'animation.

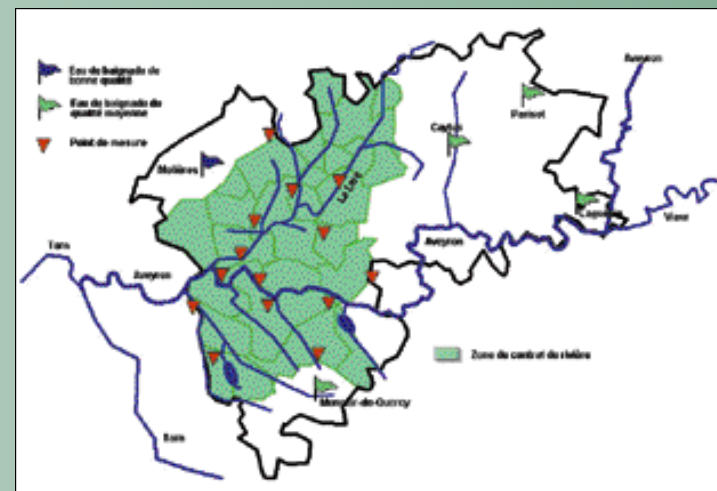
### Une ressource en eau précieuse et fragile

Cependant, la qualité des eaux contrôlée par les services de l'État, globalement bonne, donne des signes de détérioration, comme le montre le tableau ci-dessous.

L'Agence de l'Eau qui mesure la qualité en 14 points du territoire, confirme la fragilité de la ressource et la nécessité de prendre très au sérieux les mesures de sa préservation.

Commune	1999	2000	2001
Parisot	B	A	B
Caylus	A	A	B
Laguépie	B	B	B
Monclar-de-Q.	A	B	B
Molières	A	A	A

Handicaps :	Usage partagé
Atouts :	Ressource en eau
Menaces :	Qualité de l'eau
Opportunités :	Contrat de rivière CTE collectif



## 6. LA NATURE

Handicaps :	Contraintes liées à la protection
Atouts :	Biodiversité
Menaces :	Activité humaine
Opportunités :	Tourisme écologique

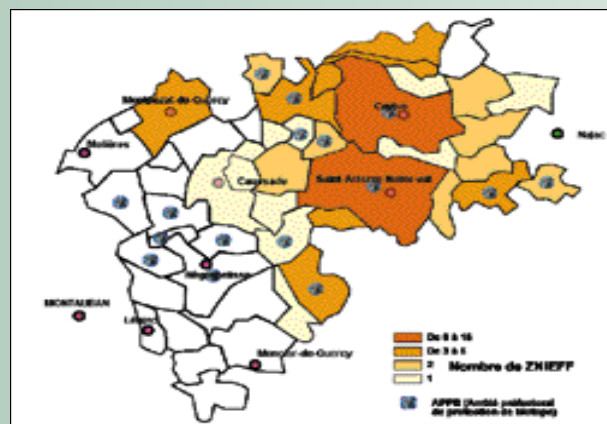
La richesse environnementale du territoire de Midi Quercy est mise en évidence par l'importance des surfaces concernées par des procédures de protection et de gestion :

- 35 Zones d'Intérêt Naturel Faunistique et Floristique (ZNIEFF), concernant 32 629 hectares.
- 4 Propositions de sites d'intérêt communautaire (PSIC Natura 2000) pour une surface de 28 558 hectares.
- 3 arrêtés préfectoraux de biotope (APPB).

Au confluent des domaines climatiques océanique, continental et méditerranéen la faune et la flore présentes en Midi Quercy comptent notamment :

- Des orchidées de pelouses sèches ainsi que de nombreuses espèces sub-méditerranéennes.
- Des espèces endémiques de coléoptères ainsi qu'une avifaune très diversifiée.
- Des chauves-souris, de minioptères, des noctuelles mais aussi du grand gibier comme le chevreuil et le sanglier.

### Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)



### Zones concernées par des propositions de site d'intérêt communautaire (PSIC)



Handicaps :	Manque réseaux haut-débit
Atouts :	Route et autoroute
Menaces :	Territoire dortoir
Opportunités :	Voies ferrées

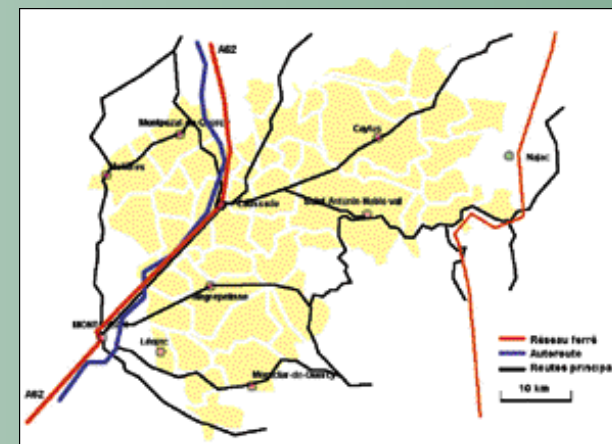
**P**lutôt bien desservi du point de vue routier, le Pays de Midi Quercy est traversé dans sa partie ouest par l'A 20 qui met Toulouse à 50 minutes, Bordeaux à 2 heures et Paris à 5 h 30 de Caussade. Le réseau secondaire relie essentiellement Caussade à Villefranche-de-Rouergue (D 926), ainsi que Montauban à Nègrepelisse puis le long de la vallée de l'Aveyron (D 115).

### Une bonne desserte routière, mais il faut conforter le rail

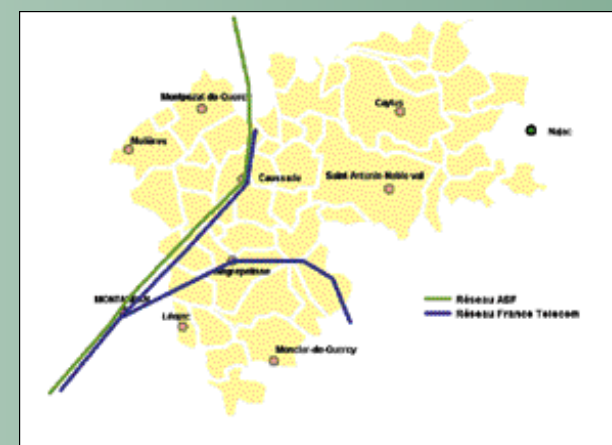
Le rail avec la ligne Paris Toulouse et la gare de Caussade (6 à 7 trains par jour pour Toulouse) et la ligne Toulouse Villefranche-de-Rouergue avec la gare de Lexos (5 trains par jour) constitue une opportunité de diversification des modes de transport qui nécessite d'être défendue et confortée.

### Une nécessité, l'accès aux réseaux NTIC haut-débit

Par contre l'équipement en réseaux « haut débit » de transport de données est loin de couvrir tout le territoire comme le montre la carte ci-contre. Par ailleurs aucune commune du territoire n'est aujourd'hui accessible à la technique de l'ADSL.



### Localisation des autoroutes de l'information



## 8. SERVICES PUBLICS

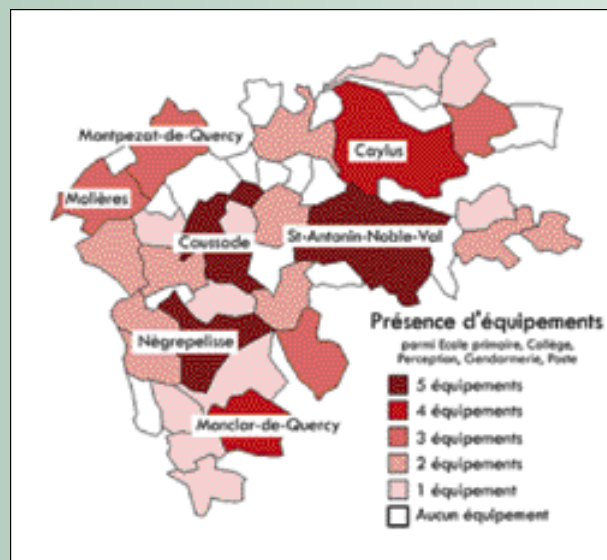
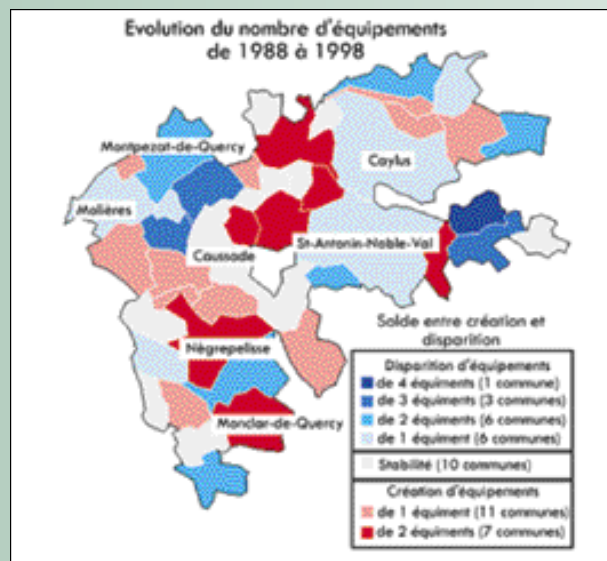
Handicaps :	Faible densité démographique
Atouts :	Bourgs centre vivants
Menaces :	Diminution services publics
Opportunités :	Développ. services au public



Les services publics et au public sont présents sur l'ensemble du territoire mais en régression notable dans la partie est, moins peuplée.

Les chefs-lieux de canton constituent des bourgs-centre vivants qui conservent encore l'essentiel en matière de services publics.

La création d'équipements nouveaux en matière de petite enfance notamment, serait de nature à conforter l'attractivité résidentielle des communes les plus rurales et donc à terme de justifier le maintien ou la réouverture des services publics.





Pays Midi-Quercy  
**La population**



## 9. STRUCTURE ET DENSITÉ

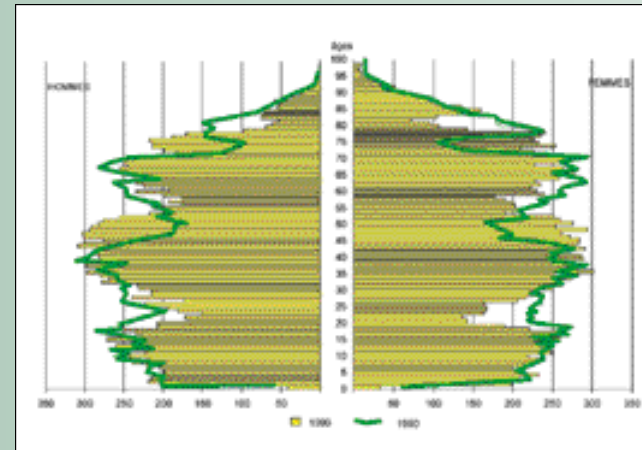
Handicaps :	Vieillesse, départ des jeunes
Atouts :	Capacité d'accueil
Menaces :	Fracture est/ouest
Opportunités :	Emplois de services

En Midi Quercy, comme dans la majorité des territoires ruraux, le vieillissement de la population constitue une donnée démographique fondamentale. La pyramide des âges ci-contre, montre que :

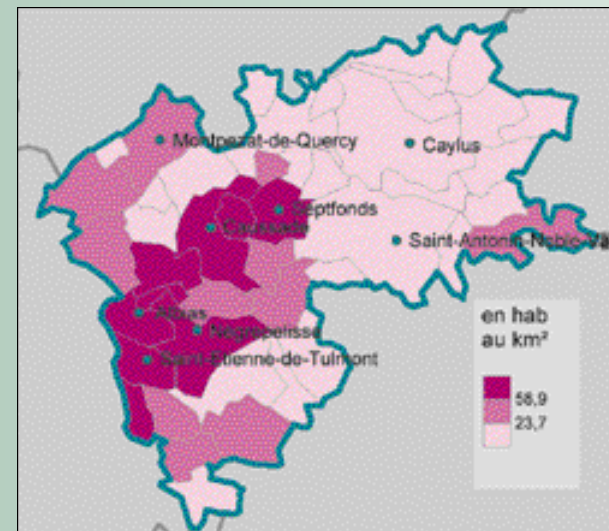
- Les plus de 60 ans représentent près de 27 % de la population (contre 24 % pour la moyenne régionale) et que leur nombre a augmenté de plus de 3 % en dix ans.
- Les jeunes de moins de 30 ans, ne représentent plus que 31 % de la population, leur nombre est en diminution, particulièrement pour la tranche des 15-29 ans qui a perdu 15 % de son effectif en 10 ans.
- Les 30-60 ans constituent en revanche une catégorie qui se consolide, particulièrement chez les 45-59 ans dont le nombre a augmenté de 20 % en dix ans.

### Une population vieillissante qui risque d'accroître encore les écarts de densité entre l'est et l'ouest du territoire

Ce vieillissement, plus marqué dans la partie est du Pays, vient aggraver la disparité démographique, l'écart de densité étant de 1 à 10 entre les communes les moins peuplées et les plus peuplées, pour une moyenne déjà inférieure de 40 % à la moyenne départementale.



### Densité de la population par commune



Après plus d'un siècle de dépeuplement, au cours duquel le territoire a perdu près de la moitié de ses habitants, la reconquête démographique (amorcée dans la seconde moitié des années soixante-dix) se poursuit avec cependant un léger fléchissement ces dernières années.

Cet accroissement démographique tient au seul solde migratoire (différentiel des arrivées sur les départs), largement positif et qui fait plus que compenser le déficit croissant du solde naturel (déficit des naissances sur les décès). Ce sont ainsi plus de 12000 personnes qui sont venues s'installer en Midi Quercy au cours des dix dernières années, laissant ainsi un solde net de 1176 habitants, malgré le départ des jeunes et la disparition des personnes âgées.

Les projections réalisées par l'INSEE à partir des évolutions en cours, indiquent que la population du territoire pourrait ainsi passer de 39 000 à 43 000 habitants d'ici 2020.

L'arrivée de nouveaux habitants fait plus que compenser le vieillissement de la population mais l'est du territoire devra renforcer sa capacité d'accueil pour espérer inverser la tendance au dépeuplement.

Cependant cette évolution se fait de manière inégale selon la situation des communes :

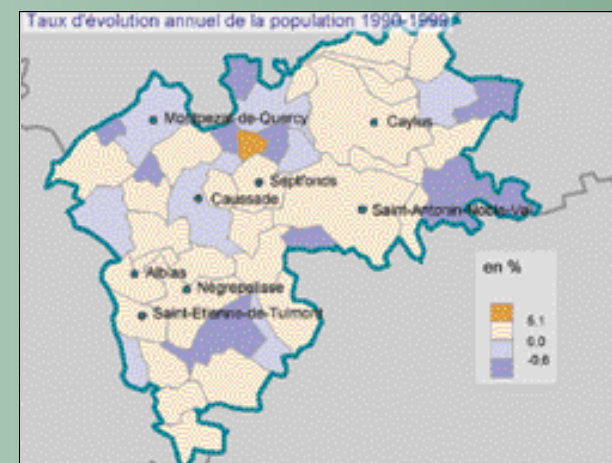
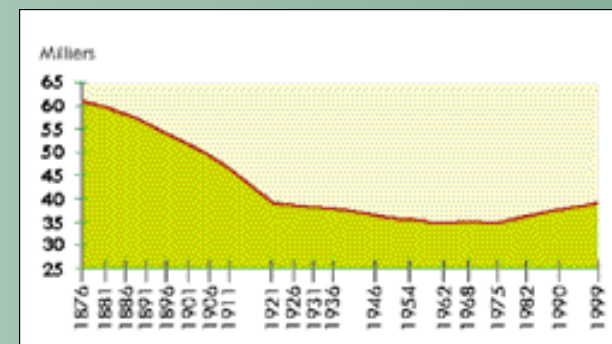
Ainsi les cantons de Monclar et Nègrepelisse, proches de Montauban, ont vu leur population augmenter de 28 % en vingt ans.

A contrario, ceux de Caylus et Saint-Antonin malgré un solde migratoire favorable, continuent de perdre de la population du fait d'un vieillissement plus prononcé.

Le Caussadais quant à lui progresse modérément malgré la relative stagnation de la ville de Caussade.

Handicaps :	
Atouts :	Attractivité
Menaces :	Cohésion sociale
Opportunités :	Renouveau démographique

## Évolution de la population en Midi-Quercy





## 11. EMPLOI

Handicaps : + d'agriculteurs — de retraités

Atouts : Développement des services

Menaces :

Opportunités : Meilleur niveau de qualification

L'emploi en Midi Quercy bénéficie encore de la tradition industrielle, puisque plus de 25 % de la population active (22 % des ménages) occupe un emploi d'ouvrier. Cette catégorie a connu cependant une baisse de 6 % au cours des dix dernières années, conséquence logique de l'augmentation de la productivité.

### L'industrie résiste, l'agriculture s'effondre, les services se développent

L'emploi agricole s'est en revanche effondré, les agriculteurs exploitants ne représentant plus que 13 % de la population active (6 % des ménages) tandis que 37 % d'entre eux ont aujourd'hui plus de 50 ans.

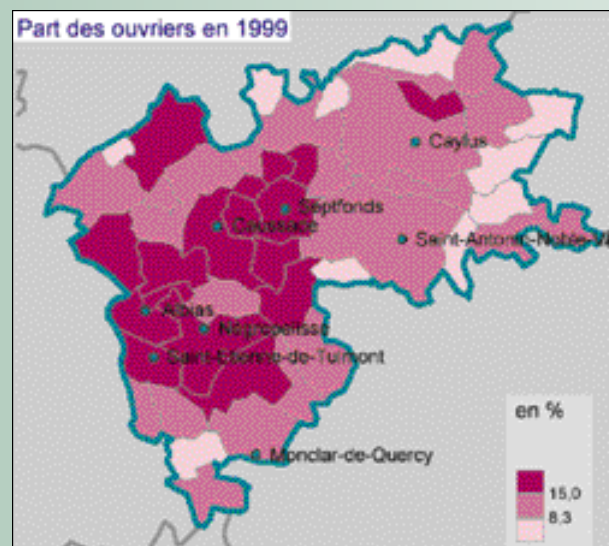
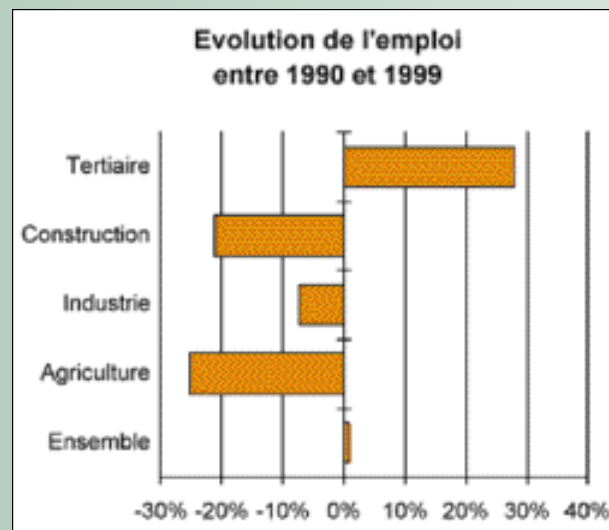
C'est par contre dans le secteur tertiaire qu'il faut rechercher le potentiel de croissance. Il concentre plus de 50 % de la population active. Mais surtout les mutations socio-professionnelles ont largement profité aux professions intermédiaires et aux employés, au cours de la décennie (plus 22 % et plus 30 % respectivement, de source INSEE).

Les cadres supérieurs (4 % des ménages) habitent le pays en nombre croissant, mais leur moyenne d'âge se situe autour de la cinquantaine.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont également en augmentation (6 %) malgré un nombre de retraités croissant fortement pour cette catégorie (39 % des ménages).

### Le niveau de qualification augmente

La population active ne possédant aucun diplôme a diminué de 30 % depuis dix ans pendant que le nombre de personnes possédant un niveau Bac ou Brevet Professionnel augmentait de 22 %.



Handicaps :	Chômage longue durée fort
Atouts :	Diminution taux de chômage
Menaces :	Plus de précarité
Opportunités :	- de chômage femmes et jeunes

**L**e Pays de Midi Quercy compte près de 16000 actifs (16 193 au recensement de 1999 mais seulement 15 822 en 2000 selon les chiffres de la base de données « Corinthe »)

Au 31 décembre 2001, 1625 personnes étaient recensées comme demandeurs d'emploi (dont 1382 en catégorie 1) soit 10 % de la population active. Ce chiffre traduit une baisse du taux de chômage de 3,8 % entre 2000 et 2001.

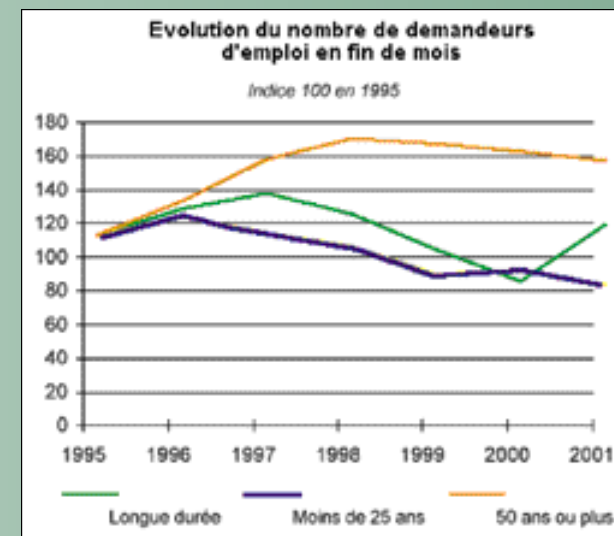
Le taux de chômage féminin est important (54,6 % des demandeurs d'emploi sont des femmes et 59 % d'entre elles ne sont pas qualifiées), mais a cependant connu une diminution sensible entre 1998 et 1999.

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans a également diminué au cours de la période 1996-2000 mais dans un contexte où la population active des jeunes a fortement décru, du fait vraisemblablement de l'allongement de la durée des études et de la mise en place du dispositif emplois-jeunes..

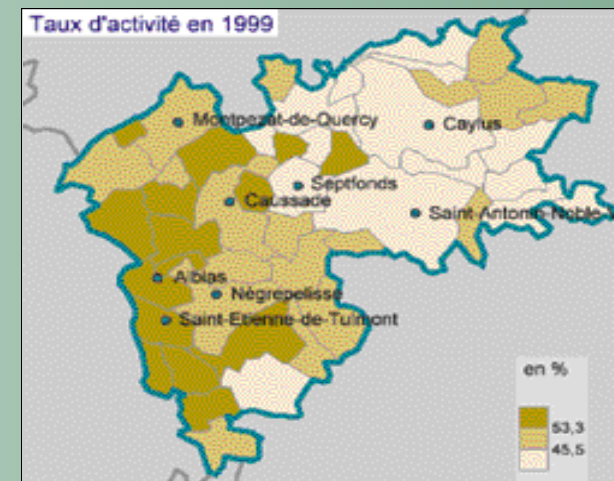
Le taux de chômage de longue durée reste fortement ancré sur le territoire. Il représente 35 % (à comparer aux 32 % de la moyenne départementale) et a connu une nouvelle augmentation au cours de la dernière année.

### Aggravation de la précarité

Le plus préoccupant reste cependant l'aggravation de la précarité. La proportion de ménages à bas revenus est supérieure à celle du département (11,8 %) dans des cantons comme Molières (14,3 %), Caylus (13,7 %) ou Saint-Antonin (12,8 %). De même la part de la population bénéficiant des minima sociaux est plus élevée dans certains cantons que la moyenne départementale (8,6 % à St-Antonin contre 7,4 % dans le département). Enfin les 2/3 des foyers fiscaux sont non imposables.



### Taux d'activité en 1999



## 13. LOGEMENT

Handicaps :	Logements vacants
Atouts :	Plus de résidences principales
Menaces :	Mitige et spécialisation
Opportunités :	Loi SRU

La situation des quelque 19600 logements du Pays de Midi-Quercy s'inscrit dans le contexte d'une évolution générale touchant toute la population française :

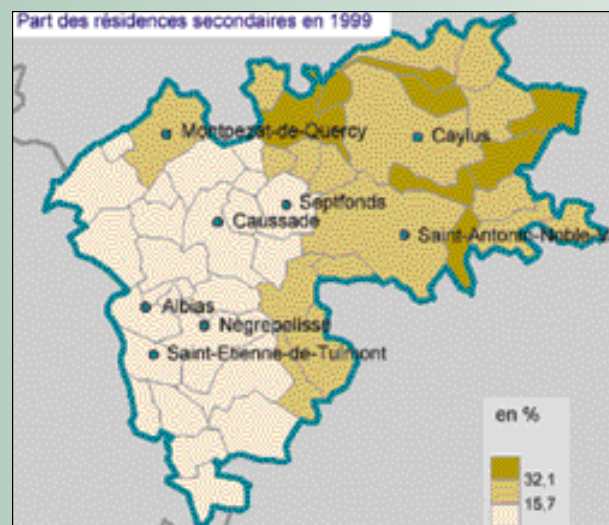
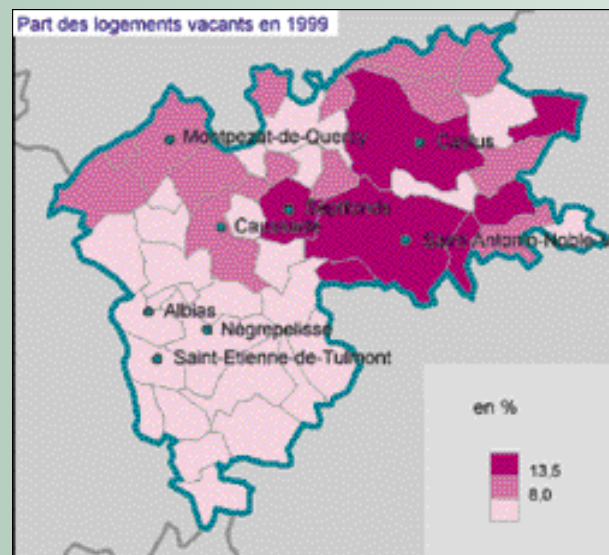
- Diminution du nombre d'habitants par logement, conséquence des évolutions sociologiques (moins d'enfants par famille, plus de célibataires et de familles monoparentales) : 3,4 habitants par logement en 1962 à 2,4 en 1999.
- Augmentation du nombre de résidences principales plus rapide que l'augmentation de la population (conséquence du point précédent) : + 11 % entre 90 et 99.

Elle s'inscrit également dans le contexte d'une évolution qui caractérise les territoires ruraux de Midi-Pyrénées et plus particulièrement ceux se trouvant dans la zone d'influence d'une grande agglomération :

- Développement de l'habitat pavillonnaire dans la périphérie de la ville.
- Diminution des résidences secondaires par transformation en résidence principale : — 15 % en dix ans.
- Persistance d'un nombre important de logements vacants, essentiellement dans les centres anciens des bourgs et villages, malgré une demande non satisfaite importante.

Elle présente néanmoins une caractéristique spécifique liée au nombre important de résidences secondaires (42 % du parc départemental) et à leur concentration dans la partie touristique du Pays, les cantons de Caylus et Saint-Antonin.

C'est également dans ces deux cantons que l'on observe le plus fort taux de logements vacants, qui traduit la vétusté des centres bourgs.





Pays Midi-Quercy  
**L'économie**



## 14. AGRICULTURE/Vue d'ensemble

Handicaps :	Diminution de la SAU
Atouts :	Diversité des sols
Menaces :	Diminution des exploitations
Opportunités :	La qualité

**P**ays encore très agricole (l'agriculture occupe près de 20 % des emplois du territoire contre une moyenne de 12,5 % pour le département du Tarn-et-Garonne), Midi-Quercy est constitué d'une variété de sols à l'origine de la diversité des productions et des paysages que l'on peut regrouper en petites régions :

Ainsi les coteaux calcaires (Bas Quercy) dominants sur les cantons de Monclar de Quercy et Montpezat de Quercy, constitués de collines de mollasses ont été longtemps une région de polyculture familiale (lait, vignes, fruits, tabac...). L'évolution des modes de vie, l'irrigation, l'agrandissement des exploitations ont conduit ces dix dernières années à une spécialisation vers la viande, les semences, les grandes cultures et le vin.

La plaine alluviale dominant les cantons de Caussade et de Nègrepelisse, constituée de bouillènes et d'alluvions se prête à toutes les cultures. Là aussi, la spécialisation prend le pas sur la polyculture (vergers irrigués, viande, grandes cultures), les exploitations s'agrandissent, leur nombre diminue et l'élevage devient extensif. Cependant le principal fait marquant dans cette partie du territoire, est la diminution constante de la Surface Agricole Utile (SAU) qui traduit la forte concurrence du développement de l'urbanisme au détriment de l'agriculture.

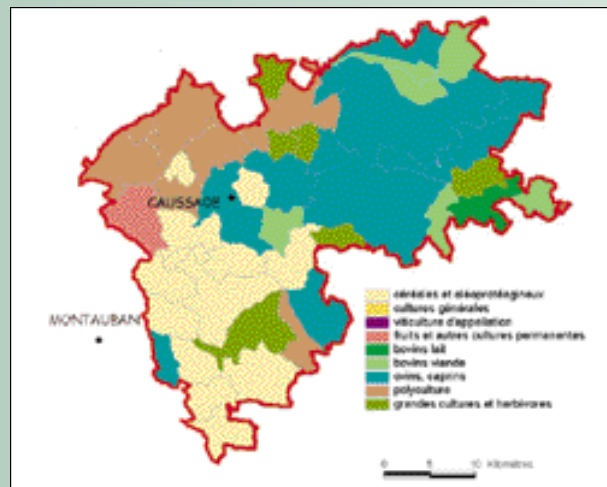
Quant aux Causses, structure caractéristique des cantons de Caylus et de Saint-Antonin-Noble-Val, dominés par l'élevage (bovin et ovin viande), l'évolution de ces dix dernières années a également été marquée la diminution du nombre d'exploitations, leur agrandissement, la diminution de la SAU, la progression de la friche.

### Les petites régions agricoles



### Orientation technico-économique

(dominante dans la commune selon le nombre d'exploitations)



## Évolution de la SAU par type d'utilisation entre 1988 et 2000.

Le graphique ci-contre montre l'évolution par usage des sols du pourcentage d'utilisation de la SAU, en pourcentage de la SAU globale

Si, la part des grandes cultures (de 36 à 35 %) et des surfaces fourragères principales (de 56 à 54 %) restent stable, il faut constater la forte progression des jachères qui passent de 2 % à 6 % de la SAU.

## Évolution du nombre d'exploitations agricoles par secteur de production entre 1979 et 2000

Le graphique ci-contre montre :

- une baisse du nombre d'exploitation « grandes cultures », contrebalancée par l'augmentation de la taille des exploitations.

- une augmentation des exploitations horticoles, bien que leur nombre reste faible

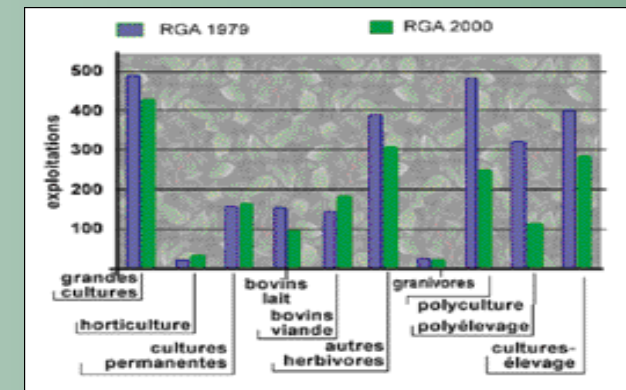
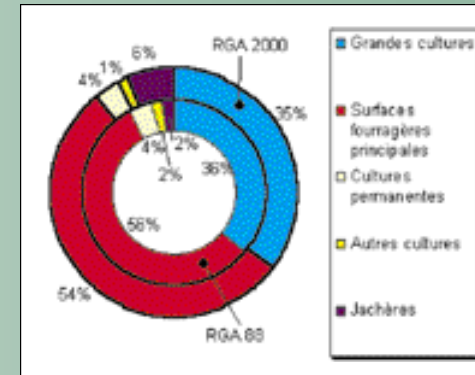
- la diminution du nombre d'exploitations « bovins lait » que ne contrebalance pas complètement l'augmentation des exploitations « bovins viande »

- mais surtout la diminution importante des exploitations non spécialisées (polyculture, polyélevage ou culture-élevage),

Il faut toutefois constater que ces remarques reflètent un phénomène plus général au niveau régional et national.

## Répartition du nombre d'exploitants et de la surface agricole utile par tranche d'âge et par surface

## Évolution de la surface agricole utile



Classes de taille	Moins de 10 ha		De 10 à 20 ha		de 20 à 50 ha		de 50 à 100 ha		Plus de 100 ha		l'ensemble	
	nb exploit.	SAU	nb exploit.	SAU	nb exploit.	SAU	nb exploit.	SAU	nb exploit.	SAU	nb exploit.	SAU
10-49 ans	54	203	59	1 016	100	6 250	140	10 300	85	4 200	398	24 249
50 à 64 ans	98	403	75	1 497	193	6 509	115	7 787	34	4 580	516	20 408
65 à 79 ans	109	467	60	1 191	225	7 267	76	5 190	7	993	497	15 115
80 ans et plus	275	798	37	510	69	2 139	7	493	2	237	399	4 139
ensemble	544	1 964	251	3 615	627	22 295	348	29 869	108	12 513	1 902	67 665



**m**idi Quercy est une destination touristique qui bénéficie d'une forte notoriété. Les Gorges de l'Aveyron ainsi que les principaux éléments du patrimoine historique, drainent chaque année des milliers de touristes.

Un important travail de diagnostic a été réalisé dans le cadre du programme Leader II, dont les conclusions sont résumées ci-dessous :

Des points forts :

- Un potentiel important (paysages, milieu naturel) conforté par la bonne image du Sud Ouest.
- Des départements limitrophes à fort potentiel touristique constituant des bassins de clientèle.
- Une porte d'entrée renommée avec les Gorges de l'Aveyron et Saint-Antonin-Noble-Val.
- Une fréquentation touristique en hausse.
- Un positionnement géographique intéressant au regard des bassins de clientèle des grandes agglomérations telles que Toulouse, Bordeaux, Limoges, Montauban.
- Une capacité d'accueil importante représentant 50 % de l'offre départementale.
- Un hébergement et des activités touristiques variés.
- Une bonne desserte routière.

Des faiblesses :

- Le manque d'organisation des prestataires.
- Une absence de produits touristiques originaux.
- Un déficit de communication.
- Une trop grande saisonnalité de l'activité touristique.
- Une hôtellerie rurale dont la qualité est perfectible.
- Projets industriels ou agricoles susceptibles de constituer une menace pour l'image du territoire.

Handicaps :	Dispersion des prestations
Atouts :	Notoriété
Menaces :	Atteintes à la qualité des paysages et du patrimoine
Opportunités :	Extension de la saison touristique

### sites et monuments visités (entrées payantes)

	1999	2000	2001
Musées			
Maison Payrol (Bruniquel)	5 310	6 383	5 991
Abbaye de Beaulieu (Ginals)	7 992	8 008	8 241
Grottes du Bosc	7 010	6 350	6 100
Musée de la préhistoire (St-Antonin)	1 625	1 823	500
Châteaux			
Bioule	305	301	357
Bruniquel	19 580	21 154	22 432
Cas Espinas	3 470	3 477	3 001

### Capacités d'accueil

Types d'hébergement	Nombre	Nombre de lits	% par rapport l'offre départ.
Gîtes ruraux	104	527	51 %
Meublés de tourisme	92	358	47 %
Chambres d'hôtes	67	168	46 %
Hôtels homologués	14	358	22 %
Campings classés	20	3 174	55 %
Centres de vacances	2	298	79 %
Hébergements particuliers	3	148	



## 18. SERVICES

**L**es principaux pôles constitués par la ville de Caussade et les bourgs de Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières et Monclar de Quercy, offrent une gamme de services de base à la population (éducation, santé, commerces, services publics).

Cependant, les communes de l'est du territoire ont vu ces dernières années bon nombre de commerces et les services disparaître.

### Les services, source de création d'emplois

L'emploi dans le secteur des services a progressé de 28 % de 1990 à 1999. Les services aux particuliers et aux entreprises sont à l'origine de 3 emplois sur 10. La progression est particulièrement forte dans pour les services aux particuliers (+ 12,8 %) alors qu'à contrario la création de services aux entreprises est plus faible en Midi Quercy qu'au plan national.

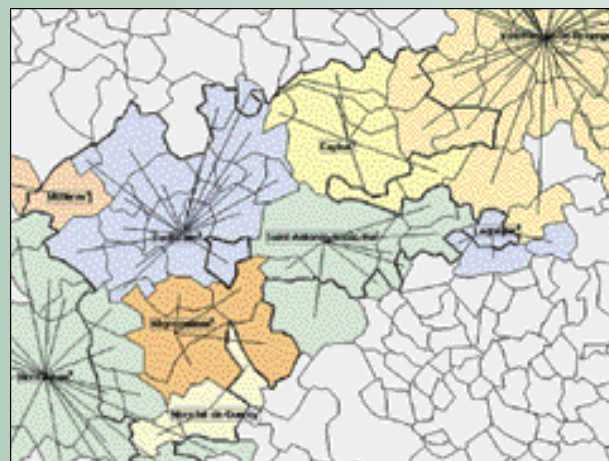
Les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale enregistrent également un fort taux de progression (+ 51 %).


### Dynamisme du secteur commercial

Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises individuelles ou de moins de dix salariés. Le secteur commercial a enregistré une croissance de 34 % au cours de la période 90-99. En 2000, ce sont ainsi 54 entreprises commerciales qui ont été créées soit 28 % des créations d'entreprises tous secteurs confondus (2 % de plus que la moyenne nationale et départementale).

Handicaps :	Faiblesse des services aux entreprises
Atouts :	Dynamisme secteur commercial
Menaces :	Recul des services publics
Opportunités :	Développement des services aux personnes

### Attractivité des bourgs centre en matière de services





Pays Midi-Quercy  
**charte de développement durable**

**L**es élus locaux, les acteurs socioprofessionnels et les habitants du Pays de Midi-Quercy, conscients d'être les dépositaires d'un patrimoine naturel et culturel de grande qualité, souhaitent engager ensemble un projet d'aménagement et de développement de leur territoire qui réponde à leurs besoins, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs.

Ce projet a pour ambition de concilier un aménagement équilibré du territoire, la recherche d'une cohésion sociale renforcée et un développement économique raisonnable avec la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Conçu pour une période d'au moins dix ans, il constitue le cadre de référence pour les contrats de développement que le Pays passera avec ses partenaires institutionnels, l'Etat et la Région, le Département, l'Union Européenne.

L'élaboration conjointe de la charte, par les élus représentant les communes et par le Conseil de développement représentant la société civile, s'est appuyée sur une analyse des forces et faiblesses du territoire mais aussi et surtout sur une réflexion quant aux opportunités et aux menaces pour l'avenir. Ce diagnostic prospectif a permis d'identifier les grands enjeux d'un développement durable pour le Pays :

*– Un aménagement équitable de tout le territoire impliquant une meilleure solidarité entre ville et campagne et à terme, une plus grande solidarité intercommunale.*

*– La construction d'une identité reposant sur la volonté d'articulation et de complémentarité avec les territoires voisins plutôt que dans la recherche d'autonomie.*

*– Un développement démographique optimisé par la recherche d'une meilleure mixité sociale et d'une plus forte cohésion entre les habitants.*

*– La conciliation d'une vocation résidentielle et touristique avec la nécessité d'un développement économique raisonnable, privilégiant la qualité.*

*– L'information et la formation des habitants ainsi que la qualification des acteurs économiques, sociaux et culturels.*

Cette Charte pour un développement durable du Pays Midi-Quercy, constitue un engagement collectif vis-à-vis de l'avenir que les élus du territoire auront la charge de mettre en œuvre avec la participation du Conseil de Développement.

Trois grands axes stratégiques déclinant les principes d'équilibre, d'équité et de solidarité en structurent le texte :

- Ancrer le territoire de projet dans son environnement.
- Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale.
- Promouvoir un développement économique durable.

## Premier axe stratégique

# Midi-Quercy, un pays...

## Ancrer le territoire de projet dans son environnement

**t**erritoire de projet, porté par la volonté des communes Tarn-et-Garonnaises d'inscrire rapidement leur développement dans la procédure de Pays, Midi-Quercy constitue le cœur d'un ensemble plus vaste allant des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue en Aveyron, des causses du Quercy dans le Lot à la forêt de la Grésigne dans le Tarn et dont les gorges de l'Aveyron, les bastides médiévales ou les châteaux illustrent l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel.

Cependant Midi-Quercy constitue aussi un espace intermédiaire entre ville et campagne dont l'attractivité résidentielle ne doit pas masquer les risques d'une fracture territoriale entre la « grande banlieue de Montauban » et « l'arrière-pays », d'une fracture culturelle entre urbains et ruraux. Le Pays devrait, de ce point de vue, favoriser l'évolution vers une plus grande dynamique intercommunale, débouchant à terme sur une mise en commun de tout ou partie des ressources fiscales.

Quatre objectifs seront donc recherchés pour ancrer le territoire dans son environnement et garantir l'équilibre de son aménagement :

- La préservation et la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel.
- Son inscription dans le projet d'un Parc Naturel Régional interdépartemental à l'échelle de cet ensemble,
- La coordination de son développement avec celui de l'agglomération montalbanaise.
- Le développement et l'aménagement équilibré du territoire.

## PREMIER OBJECTIF : **mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du pays**

L'exceptionnelle richesse patrimoniale du territoire (28 % de sa surface classée en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « ZNIEFF », 41 sites classés pour leur intérêt architectural, les Gorges de l'Aveyron...) nécessite d'être mieux connue et reconnue par les habitants (en particulier les jeunes) comme par les touristes. Un travail d'inventaire, de vulgarisation, de communication et de réhabilitation permettra de transformer l'atout patrimonial en opportunité de développement. Des actions permettant d'améliorer la connaissance de la ressource patrimoniale seront engagées dans ce cadre, sous la forme par exemple, d'études, de documents de vulgarisation ou d'aides au fonctionnement de structures d'animation.

Cependant la gestion durable de la ressource patrimoniale passe par le développement de nouvelles pratiques environnementales, indissociables de la mise en réseau et de la qualification des acteurs. La gestion et la qualité de l'eau, des sols et des paysages, le développement des énergies renouvelables et des pratiques respectueuses de l'environnement seront encouragées par le Pays dont l'identité et l'image en seront confortées. Il s'agira d'améliorer la compétitivité environnementale du territoire grâce à des actions permettant de contractualiser des objectifs (Contrat Territorial d'Exploitation collectif « CTE », contrat de rivière, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE », programme de gestion des étiages, qualité de l'eau potable), de se donner un cadre de référence commun

(charte paysagère, programme d'économie d'énergie) ou d'aider les collectivités à se mettre aux normes en matière d'assainissement et de traitement des déchets.

Par ailleurs, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel constitue un atout important de l'attractivité touristique du Pays. L'affirmation de la destination touristique Midi-Quercy en tant que territoire à forte qualité environnementale, grâce à une politique de communication adaptée aux attentes des clientèles touristiques, permettra de faire du patrimoine une composante à part entière de l'économie du Pays. Des actions permettant de valoriser les usages du patrimoine naturel par la mise en œuvre d'une stratégie de tourisme durable pourront ainsi être soutenues et notamment des projets structurants pour le développement de la partie est du territoire.

Il en est de même pour la valorisation du patrimoine architectural et culturel dont la richesse et la diversité constituent une caractéristique essentielle de l'identité du territoire. Les châteaux, bastides, cœur de bourgs médiévaux mais aussi les très nombreux éléments de petit patrimoine rural, nécessitent d'être remis en état, entretenus, mis en valeur. Il s'agira donc de réhabiliter, d'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine historique et culturel du Pays.



## DEUXIÈME OBJECTIF : **développer activement les coopérations avec les territoires voisins**

Lancé avant que soit mise en œuvre la Loi d'Orientation pour l'Aménagement Durable du Territoire « LOADT », le projet de Parc Naturel Régional à cheval sur les trois départements du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron et du Tarn prévoyait déjà d'asseoir son projet de développement durable sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel caractéristique de ce territoire. Plus axés sur une logique de bassins d'emplois, trois périmètres d'étude de Pays ont été validés par la Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire « CRADT » qui englobent le projet de Parc : Decazeville – Figeac – Villefranche-de-Rouergue, Nord Ouest du Tarn et Midi-Quercy.

La relance du projet de Parc Naturel après validation des projets définitifs de ces Pays, non seulement ne semble pas incompatible, mais pourrait au contraire conforter les volets « environnement et tourisme » de leurs chartes respectives.

La création du PNR aurait de surcroît comme mérite de donner un support institutionnel à la coopération inter-Pays et inter-départements dans une partie de territoire où les frontières administratives n'ont pas grande signification. Le Pays s'attachera donc à faire aboutir le projet de Parc Naturel Régional avec le Tarn et l'Aveyron.

Cependant, dans l'attente de la mise en œuvre du projet de Parc Naturel qui peut demander un certain temps, la mise en réseau des opérateurs touristiques à l'échelle interdépartementale, permettra de développer une politique d'accueil touristique plus en phase avec l'attente des consommateurs et l'image du territoire. Il s'agira donc de favoriser la mise en réseau des opérateurs touristiques du Quercy et du Rouergue ainsi qu'une politique de communication commune. Des échanges avec le Parc Naturel Régional voisin des Causses du Quercy pourront également être recherchés.

## TROISIÈME OBJECTIF : **valoriser et maîtriser la relation de proximité avec Montauban**

Le développement de l'agglomération montalbanaise et du Pays Midi-Quercy ne peuvent être envisagés séparément. Les nouvelles orientations en matière d'urbanisme, édictées dans la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain « SRU » nécessitent désormais de prendre en compte simultanément les ques-

tions du logement, des transports et des services. Le Pays réfléchira aux impératifs d'un développement urbain, solidaire de son contexte rural. La mise en œuvre d'une instance de coordination pour l'urbanisme entre le syndicat mixte du Pays et le Syndicat Mixte portant le SCOT de Montauban, permettra de

veiller à l'articulation des projets d'aménagement des deux territoires. Il s'agira donc de rechercher la meilleure coordination des politiques d'urbanisme, de logement, de transport et de services du Pays avec celles de l'agglomération montalbanaise.

Par ailleurs le développement de l'habitat résidentiel périurbain, souhaité par les communes pour la dynamique fiscale qu'il génère, porte le risque de mitage de l'espace agricole, de spécialisation socio-démographique et à terme, d'effet « ghetto » lié au vieillissement de tout habitat « dortoir ». Il

s'agira de veiller à l'aménagement équilibré des centres bourgs et de leurs périphéries, au maintien et à l'enrichissement de la mixité sociale par le développement de l'habitat locatif social et non-social ainsi qu'à l'offre commerciale et de transport indispensables à la vie locale. Toutes les actions permettant de maîtriser les conditions du développement de l'habitat périurbain dans la zone d'influence de l'agglomération montalbanaise seront ainsi encouragées par le pays et notamment le développement de l'habitat locatif et des transports collectifs ainsi que la modernisation du commerce et de l'artisanat.

#### QUATRIÈME OBJECTIF : **mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire**

Forte du potentiel de développement économique que lui confère l'échangeur autoroutier et la voie ferrée, la ville de Caussade « capitale du Pays » peut constituer un pôle de services pour les habitants de Midi-Quercy permettant de mieux répartir les déplacements et d'équilibrer le développement du territoire.

La création de services et d'équipements structurants complémentaires (et non concurrentiels) de l'offre existante sur Montauban, permettra à Caussade de servir le développement de tout le territoire de Midi-Quercy. Il s'agira donc de donner à la ville de Caussade, les moyens de jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre en la dotant d'équipements et de services structurants, complémentaires de ceux de Montauban. Les projets de lycée, de piscine couverte, de salle

de spectacle ou encore de développement de la gare et des relations ferroviaires, s'inscrivent dans cet objectif.

Cependant l'équilibre du territoire repose tout aussi fortement sur ses bourgs-centre pour lesquels le maintien et le développement d'une offre de services de proximité est fondamental. On ne peut en effet maintenir un tissu rural vivant sans donner à chaque bourg et village la possibilité de jouer son rôle de centre de vie commune, essentiel à la cohésion sociale. Il y a également un enjeu d'équité entre les parties du territoire que leur proximité avec la ville rend naturellement dynamiques, et les communes plus éloignées qui devront compenser leur handicap par un surcroît d'initiatives. Il s'agira donc de donner aux bourgs et communes rurales du Pays, les moyens de constituer un maillage de proximité pour un territoire rural vivant.

## Deuxième axe stratégique

# ... où bien vivre

### Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

**t**erritoire à vivre, Midi-Quercy bénéficie d'une forte attractivité résidentielle, dont la pression sur l'espace dans la périphérie de Montauban et sur le bâti de caractère dans tout le reste du Pays, porte le risque d'aggraver les déséquilibres socio-démographiques entre les différentes parties du territoire.

Par ailleurs, la chance que représente l'arrivée de populations nouvelles porte également un risque pour la cohésion sociale, la représentation du territoire pouvant être très différente selon que l'on y réside ou que l'on y produise, que l'on y aie des jeunes enfants ou des parents âgés, que l'on travaille, que l'on soit au chômage ou encore à la retraite.

Le développement démographique doit être tout à la fois conforté et maîtrisé, tandis que le renforcement de la cohésion sociale doit devenir une priorité. Pour un territoire dont la vocation résidentielle est évidente, le développement social constitue un enjeu majeur.

Trois objectifs seront donc recherchés pour tendre vers le meilleur équilibre social :

- La maîtrise de l'attractivité démographique par le logement ainsi que par l'offre en matière de petite enfance et de culture.
- Le renforcement de la cohésion sociale par une politique de solidarité, de communication et d'encouragement à l'implication des habitants dans la vie de la Cité.
- Le développement qualitatif des services publics et au public.



## PREMIER OBJECTIF : **maîtriser et conforter l'attractivité démographique du territoire**

Le territoire de Midi-Quercy bénéficie naturellement d'une bonne attractivité démographique. Elle tient d'une part à la proximité des bassins d'emploi de Montauban et de Toulouse qui attire une population susceptible de faire quotidiennement en voiture un trajet domicile — travail relativement long, et d'autre part à la qualité du bâti et de l'environnement qui attire une population extra-régionale voire européenne. Outre la pression exercée sur le foncier disponible qui peut fortement en faire monter les prix, l'arrivée spontanée de nouveaux résidents conduit à une spécialisation spatiale et sociale qui n'est pas sans risques pour la cohésion sociale du territoire. Il est donc essentiel de se donner les moyens d'agir sur l'offre en matière d'urbanisme et de logement, de manière à conforter l'attractivité et la qualité de l'accueil du territoire tout en favorisant son repeuplement équilibré sur les plans spatiaux et socio-démographiques. La mise en œuvre d'une politique d'urbanisme de Pays, cadre de référence pour la refonte des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme « PLU » et cartes communales) des communes permettra d'engager une politique globale et solidaire de maîtrise prévisionnelle du foncier (lotissements et/ou îlots à réhabiliter dans les centres bourgs) et de développement de l'offre locative (publique et privée). Il s'agira donc d'engager une politique volontariste et prospective en matière d'urbanisme et de logement locatif social et non social qui pourra notamment s'appuyer sur un diagnostic stratégique du logement, la constitution de réserves foncières par les communes et la mise en œuvre d'un grand programme d'habitat locatif.

Parallèlement à l'offre de logement, la création de crèches, d'haltes-garderies ou de relais pour les assistantes maternelles permet d'attirer prioritairement des familles avec enfants. Celles-ci sont susceptibles de rééquilibrer la démographie naturelle vieillissante, mais aussi et surtout de justifier l'indispensable maintien des écoles ainsi qu'un ensemble de services publics et privés nécessaires à la vie quotidienne d'une population active et rajeunie. La politique globale et volontariste du Pays dans ce domaine de la petite enfance, visera notamment l'aide aux communes les moins peuplées et les moins dotées financièrement, pour les inciter à anticiper sur la demande afin de faire levier sur leur repeuplement. Il s'agira donc de déployer une offre de services à la petite enfance sur tout le territoire en apportant aux communes des moyens d'investissement et de fonctionnement dans le cadre d'un schéma global à l'échelle du Pays.

Cependant, la maîtrise équilibrée de l'attractivité démographique du territoire passe également par le développement d'une offre culturelle et de loisirs de qualité, accessible tout au long de l'année, susceptible de favoriser simultanément les aspirations culturelles des nouveaux arrivants et la renaissance d'une vie sociale collective mixant anciens et nouveaux. Il s'agira donc d'encourager le développement d'une offre culturelle et de loisirs tout au long de l'année en favorisant par exemple la mise en réseau des nombreuses initiatives culturelles existantes (par exemple en matière de lecture publique), ainsi que par la mise en place d'une fonction d'animation culturelle à l'échelle du Pays.

## DEUXIÈME OBJECTIF : **veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active**

Comme tous les territoires ruraux, Midi-Quercy comprend un grand nombre de personnes âgées. Outre la nécessité de répondre toujours mieux aux besoins liés à la perte progressive de leur autonomie, l'action en faveur des personnes âgées doit également prendre en compte le rôle qu'elles peuvent jouer (transmission de la mémoire locale) dans la recomposition sociale qui s'opère avec l'arrivée de nouveaux habitants. La coordination des actions en faveur des personnes âgées, la création d'emplois qualifiés liés à la prise en charge de la perte d'autonomie, le développement d'activités intergénérationnelles, la collecte et la transmission de l'histoire et de la culture locale sont autant de domaines dans lesquels devra s'impliquer la Pays. Il s'agira donc de développer l'action en faveur des personnes âgées en favorisant les initiatives de coordination des services qui devront par ailleurs s'adapter à l'évolution des besoins et relever le défi de la professionnalisation des nombreux emplois que ce secteur est amené à créer.

Par ailleurs, l'offre d'activités concernant le temps libre des adolescents en milieu rural est notoirement insuffisante. Cette carence est porteuse de risques d'autant plus importants qu'ils seront liés au développement de zones d'habitat dortoir ou isolé. Il s'agira donc de développer l'offre d'activités et l'accès à la culture en direction des adolescents en favorisant la mise en place d'une politique innovante et adaptée aux contraintes du monde rural. Cette politique pourra notamment porter sur la création de MJC rurales ou d'initiatives de prévention, mais aussi sur l'organisation des transports collectifs pour les temps de loisirs.

Qu'elles soient originaires du territoire ou qu'elles aient choisi de venir y vivre sans avoir la possibilité dans un premier temps de trouver du travail ou de créer une activité, les personnes présentant des besoins d'insertion sociale et professionnelle sont suffisamment nombreuses pour exiger la mise en œuvre d'une offre concertée dans ce domaine, au plus près des usagers. Il faudra donc encourager le développement, la diversification et le renforcement des initiatives d'insertion sociale et professionnelle s'adressant aux personnes en difficulté grâce notamment à la mise en réseau des structures et de leurs acteurs concernés.

Cependant, l'offre de services et d'aménagements ainsi que la volonté de prendre en compte leurs besoins spécifiques, doivent pouvoir fortement se développer en direction des personnes handicapées pour qui le territoire rural peut présenter une chance supplémentaire d'intégration. Il s'agira donc de favoriser la prise en compte du handicap physique et mental dans l'offre de services à la population.

De la même manière, la vie associative constitue un ferment essentiel pour la cohésion sociale des territoires ruraux et à ce titre doit être soutenue et encouragée. Mais les associations constituent également le lien entre les habitants et le territoire, fortement impliquées dans la mise en place du Conseil de Développement, au même titre que les organismes professionnels et les syndicats. La mise en œuvre de la démocratie participative et l'intérêt porté par les habitants au projet de développement durable du territoire devront être fortement soutenus

par le Pays. Il s'agira donc de promouvoir la vie associative et la participation des habitants au développement du territoire en s'appuyant notamment sur le fonctionnement du Conseil de Développement, susceptible de fédérer et d'appuyer des initiatives en la matière, ainsi que d'animer la montée en puissance de la démocratie participative.

La cohésion sociale d'un territoire passe enfin par la capacité qu'auront ses acteurs à se comprendre les uns vis-à-vis des

autres et à construire progressivement une représentation partagée des enjeux du développement de leur Pays. Plusieurs formes et supports de communication (radio associative locale, télévision locale, journal de Pays) pourront ainsi être mis au service de l'expression des acteurs et de la communication entre le Pays et ses habitants. Il s'agira donc de favoriser la communication et la compréhension mutuelle entre les acteurs et habitants du territoire.

### TROISIÈME OBJECTIF : **encourager et accompagner le développement qualitatif des services publics**

Le maintien des services publics dans les territoires ruraux est une condition essentielle de leur développement, qui sera d'autant plus facile à obtenir que la démographie renouerait avec la croissance grâce à un solde migratoire positif. Pour autant, les besoins se diversifient et évoluent, qui nécessitent des adaptations ou l'expérimentation de nouvelles formes de services au public.

Il s'agira donc de maintenir, adapter, diversifier et conforter les services publics et au public en recherchant à développer par exemple des formes innovantes de partenariats entre services publics et privés, ou bien en créant des lieux d'accueil multi-fonctionnels tout en restant extrêmement attentif au maintien de l'éthique et de la qualité du service public.

Dans le domaine des services publics et au public, le maintien, le développement et la création d'une offre adaptée en matière de transports collectifs, représentera par ailleurs un enjeu majeur pour l'aménagement durable des territoires ruraux. Il s'agira donc de conforter les transports existants et

notamment le rail, ainsi que de développer une offre de transports à la demande.

Par ailleurs, l'existence d'une offre de proximité, en matière de médecine généraliste et de soins infirmiers, est une condition importante de la qualité de la vie en milieu rural. La crise que traversent ces professions fait peser une menace à terme sur la présence suffisante des professionnels libéraux avec qui le Pays réfléchira aux mesures permettant d'y pallier. Dans un même ordre d'idées, l'accès aux établissements hospitaliers doit être réfléchi en termes de rapport proximité/offre de soins avec les établissements de Villefranche, Albi, Montauban. Il s'agira donc de veiller au maintien et au développement de l'offre libérale en matière de santé ainsi que l'accès aux équipements publics par exemple en favorisant l'installation et la mutualisation des moyens de professionnels libéraux.

L'école de son côté, pièce maîtresse du service public, conditionne la venue de nouveaux habitants et notamment de familles avec enfants. Au-delà du contenu éducatif, les moyens

pédagogiques scolaires et extrascolaires (activités éducatives et sportives, soutien scolaire, Centre de Loisirs Associé à l'École « CLAE ») dépendent largement des collectivités. Le soutien du Pays aux communes dans ce domaine permet de conforter le maintien et le développement d'une école de qualité dans le territoire. Il s'agira donc de donner à l'école et au collège les moyens d'une éducation de qualité en aidant au financement des activités scolaires et extrascolaires, en mutualisant les moyens d'animation pour les activités artistiques et sportives, en recherchant avec les instances concernées le déploiement le plus équilibré des établissements et des options.

L'accès à la formation dans tous ses aspects, constitue désormais un enjeu majeur de notre société. Il est donc très important pour un territoire comme Midi-Quercy, d'offrir ou de faciliter pour ses habitants et en particulier pour les jeunes, les possibilités de formation courtes ou longues qui leur donneront le plus de chances de s'insérer dans la vie professionnelle. Il s'agira donc de favoriser l'accès du plus grand nombre à une offre de formation diversifiée.

## Troisième axe stratégique

# et mieux travailler.

### Promouvoir un développement économique durable

**t**erritoire rural, Midi-Quercy doit en grande partie sa richesse économique et la qualité de ses paysages à l'existence d'une agriculture vivante et diversifiée. Le maintien et le développement de l'agriculture représentent par conséquent un enjeu économique, social et environnemental de première importance, fondamentalement un enjeu de développement durable. La recherche du meilleur équilibre entre la viabilité économique des exploitations, l'intégration de la donnée environnementale et la prise en compte de la demande sociale à l'agriculture constituent donc pour la Pays une priorité absolue.

Cependant la vocation résidentielle et touristique du Pays recèle également un fort potentiel de développement économique, notamment dans les services, tandis que l'emploi industriel, un temps menacé, semble en mesure de résister grâce au développement du pôle causadais.

Trois objectifs seront donc recherchés pour promouvoir un développement économique diversifié, responsable sur le plan social et environnemental, économiquement viable :

- La consolidation et le développement de l'agriculture.
- La création d'activité dans les services et le renforcement du potentiel touristique.
- La création et le développement de l'emploi.



## PREMIER OBJECTIF : **conforter le développement d'une agriculture durable**

La diversification et la qualité des productions constituent désormais un atout important au regard de la fluctuation des marchés et de l'évolution de la demande des consommateurs. Pour autant l'équilibre économique des exploitations et la qualité de vie des agriculteurs exigent de trouver le meilleur compromis entre qualité et productivité. Il s'agira donc d'encourager le développement d'une production diversifiée, respectueuse de l'environnement et misant sur la qualité en apportant notamment un appui aux démarches de qualité, au développement de l'agro-tourisme, de la forêt paysanne ainsi qu'à la mise en place d'outils collectifs de transformation et de commercialisation.

Cependant, l'image, l'identité et la qualité de vie du Pays de Midi-Quercy dépendent en grande partie de la capacité qu'auront les agriculteurs à prendre en compte les enjeux du développement durable dans la gestion de leur production. Il s'agi-

ra donc de favoriser la prise en compte de la responsabilité environnementale de la production agricole en aidant les agriculteurs et leurs organisations à s'inscrire au mieux dans les démarches agro-environnementales.

Enfin, le rôle primordial que jouent les agriculteurs dans la gestion de la compétitivité environnementale du territoire, exige que tout soit désormais mis en œuvre pour que leur nombre cesse de diminuer et que leur capacité à valoriser la totalité du territoire reste entière. Il faut pour cela aider les exploitations à se maintenir et surtout assurer la succession au fur et à mesure du départ en retraite de la génération actuelle. Il s'agira donc de favoriser le maintien et la transmission des exploitations en apportant un appui à leur mise aux normes, à la mise en commun de moyens matériels ou humains ainsi qu'en favorisant l'installation des jeunes.

## DEUXIÈME OBJECTIF : **encourager le maintien et la création d'activité dans l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme et l'industrie**

Avec une vocation principalement résidentielle et touristique, Midi-Quercy représente un potentiel important de création d'activités dans les services (services aux habitants ou services aux entreprises susceptibles d'être rendus à distance grâce au télétravail) ainsi que dans le tourisme dont l'allongement de la saison et la diversification des activités sont indispensables. L'existence d'axes routiers et ferroviaires importants (Toulouse – Paris et Montauban – Villefranche) permet également de miser sur le développement des industries existantes et l'ins-

tallation de nouvelles entreprises. Il s'agira donc d'encourager, de soutenir et de sécuriser la création d'activité ainsi que d'aider au maintien et au développement des entreprises ainsi qu'à leur transmission ou à leur reprise en apportant un appui aux créateurs et en aidant les filières à se développer.

Cependant, le secteur du tourisme dont l'allongement de la saison et la diversification des activités sont indispensables, doit faire l'objet d'une structuration plus importante avec la mise en réseau des acteurs et des prestataires liés en particulier aux



activités de pleine nature et à la ressource patrimoniale. Il s'agira donc de développer et d'optimiser les potentiels de séjour, l'animation des patrimoines, la structuration de l'offre de pleine nature ainsi que plus généralement, d'organiser la promotion et la commercialisation de l'offre touristique du territoire de Midi-Quercy.

Mais les entreprises ont besoin de compétences, d'espace, de locaux, d'infrastructures, de services. Dans une réflexion collective et solidaire, le Pays réfléchira aux possibilités de leur implantation, à la mutualisation des investissements et des ressources nécessaires à la création d'un environnement favorable à l'installation des entreprises, des entrepreneurs et de leurs salariés. Il s'agira donc de mettre en œuvre un environne-

ment favorable à la création d'entreprise en particulier à l'intention des artisans et commerçants grâce à l'offre ou au recensement de locaux, à la création d'infrastructures et de services.

Enfin, la qualité de son environnement constituant son principal atout, le Pays a intérêt à favoriser la création et le développement d'activités respectueuses de l'environnement, susceptibles à la fois de ménager la qualité du territoire et de profiter de son image. Il s'agira donc de favoriser les activités respectueuses de l'environnement en aidant par exemple les entreprises à économiser l'énergie ou à construire leurs locaux selon des normes de Haute Qualité Environnementale (HQE).

### TROISIÈME OBJECTIF : **soutenir la création et le développement de l'emploi**

De nombreux secteurs d'activité expriment des besoins de main d'œuvre ponctuels ou permanents qui ne trouvent pas preneur faute d'organisation, d'information, de connaissance des métiers. Par ailleurs, les très petites entreprises créées au départ par une personne, ont généralement le potentiel pour créer de l'emploi en se développant. Il est donc important de pouvoir les soutenir au-delà de la phase de d'installation, notamment lors de la création de leur premier emploi salarié. Il s'agira donc d'organiser l'offre et la demande, de favoriser la mutualisation de l'emploi et d'aider les jeunes entreprises à créer leur premier emploi en soutenant par exemple l'apprentissage, la création de groupements d'employeurs, ou une meilleure organisation du travail saisonnier.

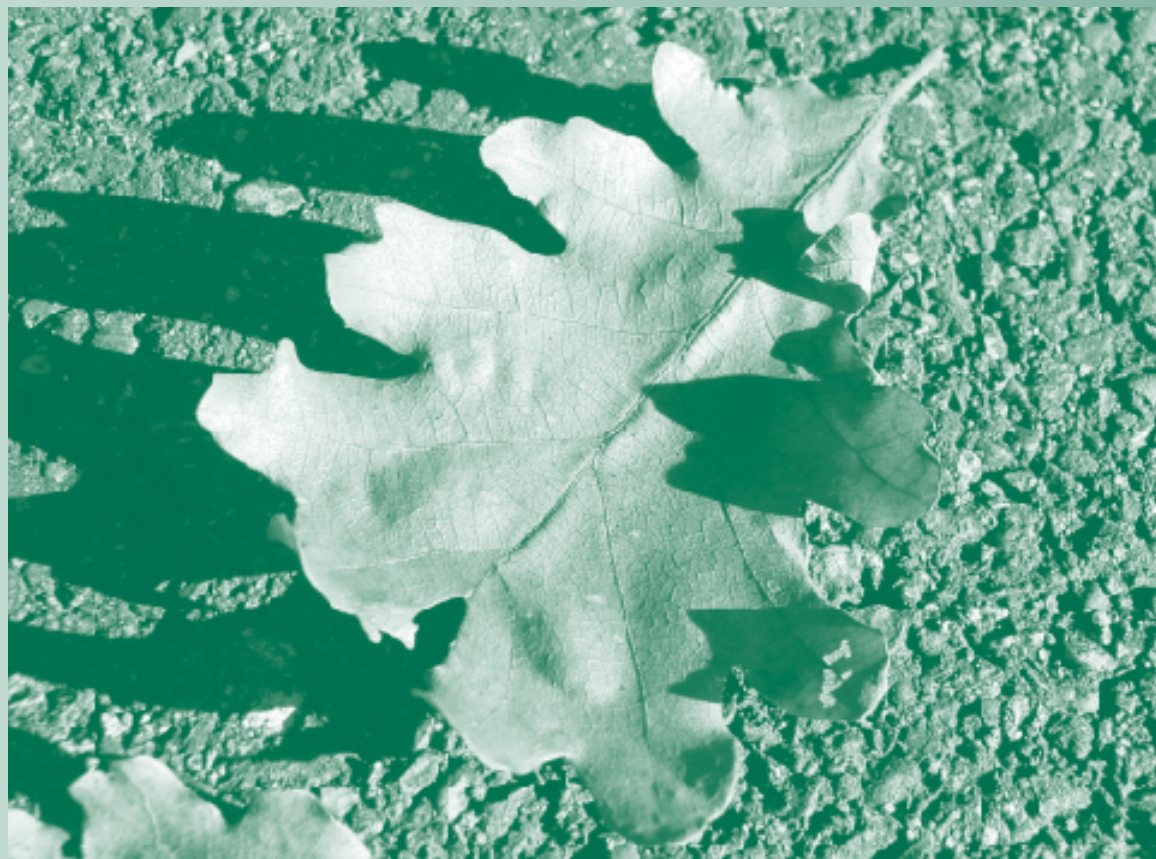
La formation tout au long de la vie est devenue une condition indispensable au maintien et à l'amélioration de la capaci-

té de chacun à trouver et à garder un travail. Il est donc très important qu'il puisse y avoir au niveau d'un territoire, soit une offre de formation, soit une information et une orientation efficace vers l'offre existante dans les territoires voisins. Il s'agira donc de favoriser l'accès à une offre de formation continue et de formation développement.

L'existence sur le territoire de trois Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) permet d'envisager leur mise en réseau afin de se constituer avec leurs partenaires, comme l'interlocuteur du Pays vis-à-vis du Service Public de l'Emploi. Il s'agira donc d'encourager la coordination des acteurs publics et privés de l'insertion, de la formation et de l'emploi en les aidant à se constituer en réseau, à collecter et maintenir à jour une information sur l'emploi, à proposer des initiatives en matière d'insertion, d'emploi et de formation.

# Pays Midi-Quercy

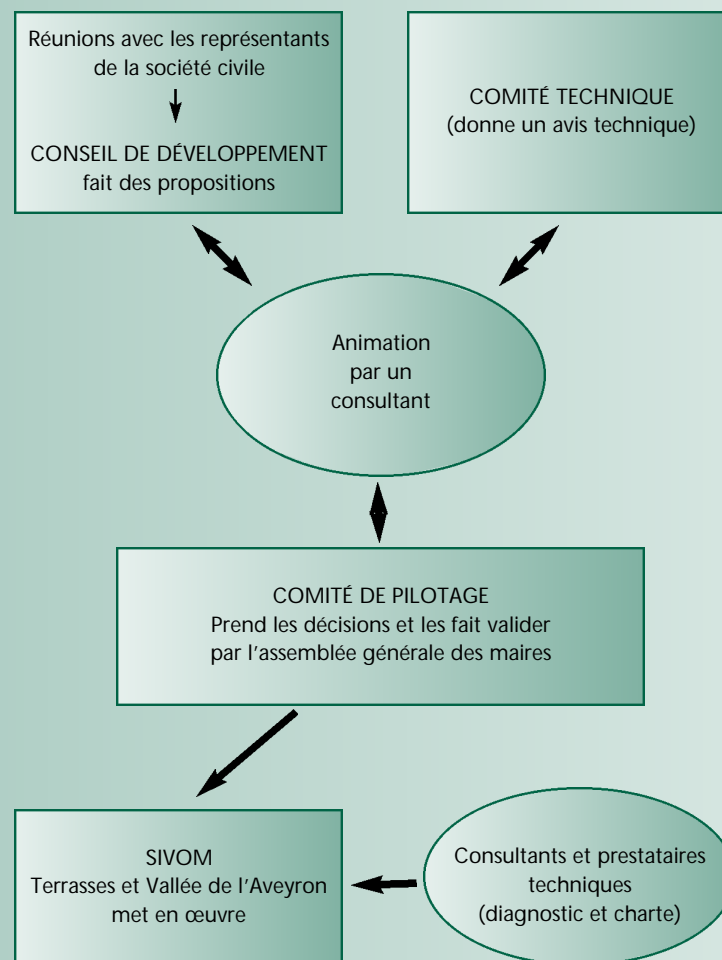
## **organisation et gouvernance**



# Élaboration du projet de pays

**S**ur le plan institutionnel, le territoire s'est tout d'abord organisé pour porter la candidature de Pays :

- En confiant (par délibération des communautés de communes du Quercy Caussadais, du Quercy Vert et de Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron) au SIVOM Terrasses et Vallée de l'Aveyron la coordination de l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite du projet.
- En faisant fonctionner un comité de pilotage constitué des présidents et vice-présidents des quatre EPCI, des conseillers généraux des cantons concernés, du Conseil Général du Tarn-et-Garonne, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, de la Préfecture du Tarn-et-Garonne, des trois chambres consulaires, de l'ADEFPAT ainsi que des animateurs des trois contrats de territoire.
- En réunissant un comité technique constitué des services de l'Etat (DDE, DDAF, DDTEFP, DDASS, DRIRE, DAI), du Conseil Général (Services de l'Environnement et du Développement local) et des organismes départementaux (CAUE, CDT, ADDA), des trois chambres consulaires, de l'ADEFPAT ainsi que de la CAF, du CER, du CRPF, de l'ADASEA, de la Mission Locales, des EREF etc.
- En invitant à plus d'une quinzaine de réunions un large échantillon de représentants de la société civile auprès de qui un appel à candidature a permis de constituer le Conseil de Développement.
- En réunissant régulièrement l'assemblée générale des maires du Pays pour valider la marche du projet.



# Composition et fonctionnement du Conseil de développement

**b**asé sur le principe d'un appel à candidatures auprès des organisations professionnelles et consulaires pour le 1<sup>er</sup> collège, des organisations syndicales pour le 2<sup>e</sup> collège, des associations pour le 3<sup>e</sup> collège et des Communautés de Communes pour les personnes qualifiées du 4<sup>e</sup> collège, le Conseil de Développement du Pays de Midi-Quercy est composé de 79 membres se répartissant comme suit :

- 32 conseillers habitant le territoire du Quercy Caussadais, dont 10 pour le 1<sup>er</sup> collège, 1 pour le 2<sup>e</sup> collège, 11 pour le 3<sup>e</sup> collège et 10 pour la 4<sup>e</sup> collège.
- 24 conseillers habitant le territoire du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron dont 4 pour le 1<sup>er</sup> collège, 1 pour le 2<sup>e</sup> collège, 9 pour le 3<sup>e</sup> collège, 10 pour le 4<sup>e</sup> collège.
- 8 conseillers habitant le territoire du Quercy Vert, dont 2 pour le 1<sup>er</sup> collège, 1 pour le 2<sup>e</sup> collège, 4 pour le 3<sup>e</sup> collège et 1 pour le 4<sup>e</sup> collège.
- 15 conseillers habitant le territoire des Terrasses et Vallée de l'Aveyron dont 7 pour le 1<sup>er</sup> collège, 1 pour le 2<sup>e</sup> collège, 4 pour le 3<sup>e</sup> collège et 3 pour le 4<sup>e</sup> collège.

Si l'on considère la représentativité géographique, la répartition entre les territoires s'établit comme suit :

- 41 % pour le Quercy Caussadais
- 30 % pour ORGA
- 29 % pour le Quercy Vert et le Sivom TVA réunis.

Si l'on considère la représentation sectorielle, la répartition entre les collèges s'établit comme suit :

- 30 % pour le 1<sup>er</sup> collège (acteurs économiques), soit 24 conseillers.
- 5 % pour le 2<sup>e</sup> collège (organisations syndicales) soit 4 conseillers.
- 34 % pour le 3<sup>e</sup> collège (associations) soit 27 conseillers.
- 30 % pour le 4<sup>e</sup> collège (personnes qualifiées) soit 24 conseillers.

Le conseil de développement a été pour l'essentiel l'artisan de l'élaboration de la Charte de développement durable du Pays. Il s'est réuni à six reprises pour réfléchir de manière transversale aux axes stratégiques du projet.

A l'issue de ce travail, il a engagé une réflexion sur son rôle et son mode de fonctionnement.

Trois commissions thématiques (correspondant aux trois axes stratégiques de la Charte) et trois commissions géographiques (correspondant aux trois sous-ensembles territoriaux) ont ainsi été instituées, chacune désignant un animateur et un rapporteur., les conseillers pouvant siéger dans deux commissions (thématique et géographique).

Un projet de règlement intérieur a été élaboré, dont la validation définitive ainsi que l'élection d'un président ou d'une présidente ont été différés afin de prendre le temps de se connaître et d'apprendre à travailler ensemble.



# Objectifs et composition du Comité technique

## Objectifs du Comité technique:

Instaurer un partenariat technique avec les différentes structures départementales, régionale et de l'Etat afin d'accompagner l'élaboration puis la mise en œuvre et l'évaluation du Projet de Pays Midi-Quercy et du programme Leader +: formaliser une instance technique qui assure l'appui technique et la cohérence avec les politiques existantes.

## Missions :

– Apporter une connaissance technique et une expérience sur les sujets, projets abordés dans le cadre du Pays Midi-Quercy et du programme Leader +.

– À court terme, préparer les groupes thématiques Pays avec l'équipe d'animation afin d'apporter une connaissance des politiques déjà en place concernant les thèmes abordés

– À moyen terme, assurer une veille technique et un appui auprès des instances officielles chargées de la mise en œuvre du Contrat de Pays et du programme Leader + (Conseil de développement, G.A.L, syndicat mixte)

– Appréhender la transversalité des secteurs abordés par la charte de développement du Pays et assurer ainsi une certaine cohérence entre eux (ex : habitation – emploi – déplacement)

– Tenir compte de l'externalité du Pays et de sa dépendance avec les territoires limitrophes et particulièrement avec l'agglomération montalbanaise

Le Comité technique doit assurer une coordination avec ce qui se fait autour du Pays en terme de développement et de prospective (Ex : PNR, Contrat de Pays...).

## Composition (provisoire) :

- Services du Conseil Général: développement local, environnement, économique, solidarité départementale
- Conseil Régional: DGPT (M. Guillemot); ARFE (M. Lot et Lefebvre)
- État (services déconcentrés): DDA, DDE, DDTE, DDASS, DRIRE, DAI
- Chambres consulaires :
  - CCI : Mme Maire
  - Chambre de métiers : M. Sulisse
  - Chambre d'agriculture : M. Lafage
- Centre d'économie rurale 82 et CARMIP
- Site de proximité (M. Tyack)
- ADEFPAT (M. Fouqueau)
- animateurs des Contrats de terroir (M. Soulié; Lauzin-Groleau ; Darbois)
- Mission locale 82
- Comité Départemental du Tourisme 82 (M. Lucas)
- CAUE 82 (M. Pieux)
- ADASEA 82 (M. Broc)
- ADDA 82 (Mme Courdeau)
- CRPF 82
- CAF 82

Il sera privilégié la présence de techniciens exerçant leur fonction sur le Pays Midi-Quercy.

# Constitution et rôle du futur syndicat mixte de pays

**R**éunis à Caussade le 17 mai 2002 en assemblée générale, les élus du Pays de Midi-Quercy ont acté le principe de création d'un Syndicat Mixte de Pays comme support juridique de la contractualisation de leur projet avec l'Etat et la Région. Ce syndicat, dont les statuts sont à l'étude, sera créé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003 après que la CRADT ait validé le périmètre définitif.

Outre la signature du contrat, son objet sera principalement de coordonner les demandes de financement remontant des EPCI qui ont vocation à rester les principaux maître d'ouvrage des projets.

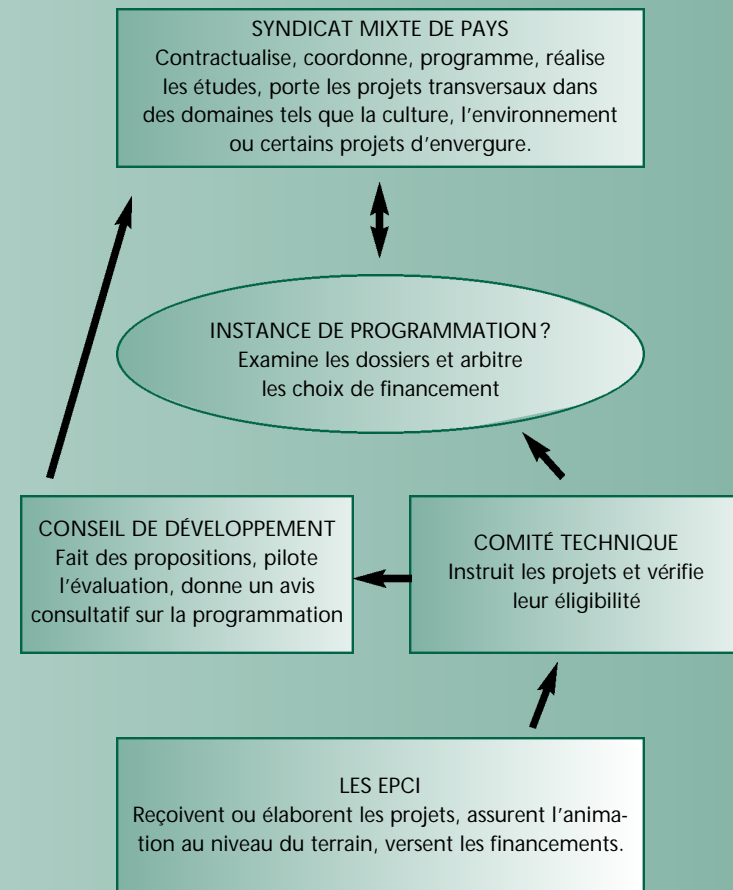
Le syndicat mixte pourra aussi réaliser des études et porter des projets transversaux présentant un intérêt collectif pour le Pays.

Constitué au prorata de la population de chaque communauté de communes, le conseil syndical comprendra 41 délégués et leurs suppléants représentant les collectivités :

- 15 délégués du Quercy Caussadais
- 11 délégués de Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- 9 délégués de Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- 5 délégués de Quercy Vert
- 1 délégué de la commune de Ginals

Le bureau comprendra outre le Président, 3 vice-présidents et 6 autres membres.

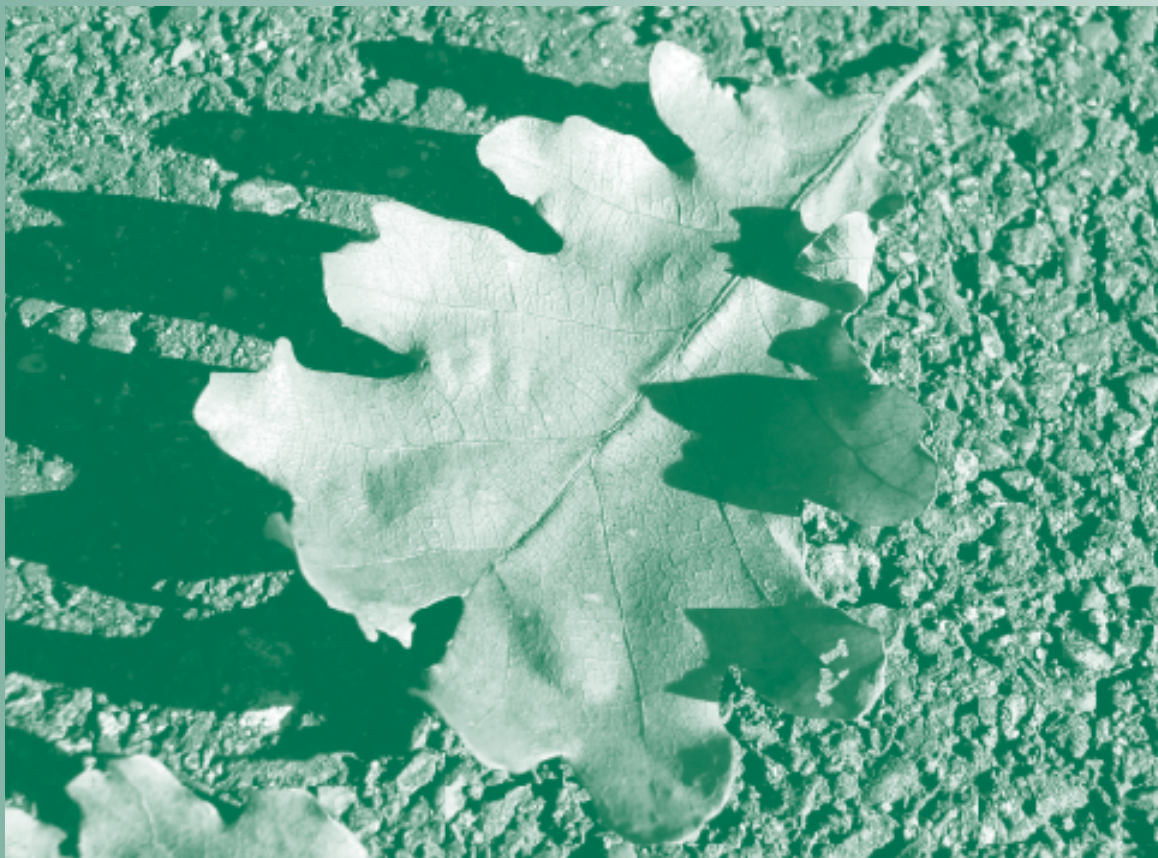
La question de créer une instance de programmation et la façon d'y associer le Conseil de Développement et le Comité Technique n'ayant pas encore été tranchée, le schéma ci-contre ne donne qu'à titre indicatif ce que pourrait être le mode gouvernance du futur pays.





# Pays Midi-Quercy

**mise en œuvre et évaluation**



# Le programme opérationnel

**Déclinaison opérationnelle des axes de la Charte de Développement Durable**

# Axe 1 : Ancrer le territoire de projet dans son environnement

## **1. mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel.**

- 1.1 Améliorer la connaissance de la ressource patrimoniale.
- 1.2. Améliorer la compétitivité environnementale du territoire.
- 1.3. Valoriser les usages du patrimoine naturel par la mise en œuvre d'une stratégie de tourisme durable.
- 1.4 Réhabiliter, entretenir et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel du Pays.

## **2. Développer activement les coopérations avec les territoires voisins**

- 2.1. Faire aboutir le projet de Parc Naturel Régional avec le Tarn et l'Aveyron.
- 2.2. Favoriser la mise en réseau des opérateurs touristiques du Quercy et du Rouergue ainsi qu'une politique de communication commune.

## **3. Valoriser et maîtriser la relation de proximité avec Montauban**

- 3.1. Rechercher la meilleure coordination des politiques d'urbanisme, de logement, de transport et de services du Pays avec celles de l'agglomération montalbanaise.
- 3.2. Maîtriser les conditions du développement de l'habitat périurbain dans la zone d'influence de l'agglomération.

## **4. Mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire**

- 4.1. Donner à la ville de Caussade, les moyens de jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre en la dotant d'équipements et de services structurants, complémentaires de ceux de Montauban.
- 4.2. Donner aux bourgs et communes rurales du Pays, les moyens de constituer un maillage de proximité pour un territoire rural vivant.

## Exemples de projets et d'actions illustrant la mise en œuvre de l'axe stratégique visant à ancrer le territoire de projet dans son environnement

L'objectif de mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine naturel et culturel, peut être illustré par des exemples tels que la Maison du Patrimoine à Caylus, le projet de réhabilitation du centre historique de Saint-Antonin-Noble-Val ou encore celui de créer une base d'activités de pleine nature mais également par le lancement d'une procédure de charte paysagère : Il s'agit de réfléchir à la préservation et l'amélioration de la qualité paysagère menacée par les constructions. Un diagnostic territorial et la définition d'axes de développement concertés entre les communautés de communes permettront de mettre en œuvre des programmes d'action concertés (entrées de bourgs, zones d'activités, espaces agricoles).

Le développement des coopérations avec les territoires voisins déjà engagé avec la mise en réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI) porte surtout sur la poursuite du projet de Parc Naturel Régional des bastides, des gorges de l'Aveyron et de la Grésigne. En effet, l'existence d'une unité géographique et patrimoniale aux confins des trois départements, la densité du patrimoine naturel, architectural et culturel, son potentiel gastronomique confèrent sa légitimité au projet.

L'équilibre de la relation avec Montauban passera par la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de logement. Un diagnostic stratégique réalisé avec le concours de la Région permettra de mettre en place un programme local de l'habitat. Mais le principal enjeu de la relation avec Montauban

sera de coordonner les politiques d'urbanisme du Pays et du SCOT de l'agglomération : la mise en place d'une instance de coordination entre les deux syndicats mixtes sera proposée à cette fin. Son rôle sera de permettre une évolution concertée de l'urbanisme, du logement, des services et des transports entre Montauban et le Pays de Midi Quercy.

Enfin la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire permettra notamment d'aider la ville de Caussade à se doter d'équipements de services en matière culturelle ou sportive telle qu'une piscine couverte et une salle de spectacle, tout en accompagnant des projets structurants pour les bourgs ruraux tels que la base de loisirs de Molières autour d'un concept original d'accueil d'enfants dans un espace ludique aménagé autour du lac du Malivert. Le projet, conçu dans un souci de sécurité pour les jeunes enfants et de tranquillité pour les familles, fera une part importante aux animations thématiques en partenariat avec le centre de loisirs de la commune. Il visera une clientèle de familles et de jeunes enfants à l'échelle du Pays et à l'intention des grandes agglomérations voisines.

# Axe 2: Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

## 1. Maîtriser et conforter l'attractivité démographique du territoire

- 1.1 Engager une politique volontariste et prospective en matière d'urbanisme et de logement locatif social et non social.
- 1.2. Déployer une offre de services à la petite enfance sur tout le territoire.
- 1.3. Encourager le développement d'une offre culturelle et de loisirs tout au long de l'année.

## 2. Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active

- 2.1. Développer l'action en faveur des personnes âgées.
- 2.2. Développer l'offre d'activités et l'accès à la culture en direction des adolescents.
- 2.3. Encourager le développement, la diversification et le renforcement des initiatives d'insertion sociale et professionnelle s'adressant aux personnes en difficulté.
- 2.4. Favoriser la prise en compte du handicap physique et mental dans l'offre de services à la population.
- 2.5. Promouvoir la vie associative et la participation des habitants au développement du territoire.
- 2.6. Favoriser la communication et la compréhension mutuelle entre les acteurs et habitants du territoire.

## 3. Encourager et accompagner le développement qualitatif des services publics

- 3.1. Maintenir, adapter, diversifier et conforter les services publics et au public.
- 3.2. Conforter les transports existants et notamment le rail, développer une offre de transports à la demande.
- 3.3 Veiller au maintien et au développement de l'offre libérale en matière de santé ainsi qu'à l'accès aux équipements publics.
- 3.4. Donner à l'école et au collège les moyens d'une éducation de qualité.
- 3.5. Favoriser l'accès du plus grand nombre à une offre de formation diversifiée.



## Exemples de projets et d'actions illustrant la mise en œuvre de l'axe stratégique visant à équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

L'objectif de maîtrise de l'attractivité démographique du territoire sera notamment mis en œuvre grâce à une politique volontariste de développement de l'habitat locatif à l'échelle de tout le territoire. Un diagnostic stratégique réalisé avec le concours de la Région ainsi que la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat déjà évoqué dans le cadre de la relation avec Montauban seront rapidement engagés. En matière de petite enfance, la création de relais d'assistantes maternelles permettra d'apporter une première réponse dans l'attente de création de crèches et de haltes-garderies. Quant à l'offre culturelle trop dispersée pour être facilement accessible, il s'agira d'engager une réflexion globale en réalisant un diagnostic culturel du territoire afin d'identifier les potentialités, les personnes ressources et les besoins de la population dans un souci d'équité territoriale et d'animation des patrimoines.

Le développement de la cohésion sociale et de la citoyenneté des projets tels que la mise en réseau des Points d'Information Jeunesse, le soutien aux initiatives d'insertion du type des jardins d'insertion, ou encore l'appui au projet SOL'HANDI destiné aux personnes handicapées constitueront autant de supports à l'action. Quant aux personnes âgées dont la perte d'autonomie doit être mieux prise en charge, c'est la mise en place de Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui pourra être confortée: ainsi celui initié par le Service d'Aide à Domicile des Cantons de Caylus et Saint-Antonin a pour objectif de rechercher une meilleure coordination des différents intervenants autour de la personne âgée, de favoriser son maintien dans un lieu de vie adapté, d'être un

lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien pour tous (personnes âgées, familles, intervenants).

Concernant le développement d'une citoyenneté active le Pays apportera son soutien aux associations, mais aura d'abord à conforter le fonctionnement du Conseil de Développement en lui donnant les moyens techniques et financiers de son fonctionnement. La communication du Pays avec ses habitants et des différents acteurs entre eux, pourra s'appuyer sur différents médias tel que la radio associative CFM qui couvre tout le territoire.

Quant au développement qualitatif des services publics et au public, il pourra passer par des initiatives du type Maisons de Services Publics dans les cantons les plus ruraux, mais également par la recherche d'une meilleure offre de transports collectifs avec en particulier une volonté de conforter la ligne ferroviaire entre Toulouse et Villefranche et la gare de Lexos au cœur de la partie est du territoire.

En matière de santé, les professionnels souhaitant se regrouper sous la forme de réseaux de santé pourront être encouragés.

Quant au soutien à l'offre de formation, il pourra s'exprimer notamment grâce à des initiatives telle que la Maison Familiale Rurale « Métiers et Territoires » à Verfeil qui décline des formations en alternance dans les domaines du bâtiment, de l'agriculture et de l'informatique tout en offrant des actions de remobilisation scolaire pour les jeunes en difficulté.



# Axe 3: Promouvoir un développement économique durable

## 1. Conforter le développement d'une agriculture durable

- 1.1 Encourager le développement d'une production diversifiée, respectueuse de l'environnement et misant sur la qualité.
- 1.2. Favoriser la prise en compte de la responsabilité environnementale de la production agricole.
- 1.3. Favoriser le maintien et la transmission des exploitations.

## 2. Encourager le maintien et la création d'activité dans l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme et l'industrie

- 2.1. Encourager, soutenir et sécuriser la création d'activité ; aider au maintien et au développement des entreprises ainsi qu'à leur transmission ou à leur reprise.
- 2.2. Développer et optimiser les potentiels de séjour, l'animation des patrimoines, la structuration de l'offre de pleine nature; organiser la promotion et la commercialisation de l'offre touristique du territoire.
- 2.3. Mettre en œuvre un environnement favorable à la création d'entreprise.
- 2.4. Favoriser les activités respectueuses de l'environnement.

## 3. soutenir la création et le développement de l'emploi

- 3.1. Organiser l'offre et la demande, favoriser la mutualisation de l'emploi, aider les jeunes entreprises à créer leur premier emploi.
- 3.2. Favoriser l'accès à une offre de formation continue et de formation développement.
- 3.3. Encourager la coordination des acteurs publics et privés de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

## Exemples de projets et d'actions illustrant la mise en œuvre de l'axe stratégique visant à promouvoir un développement économique durable

**C**onforter une agriculture durable passera par la mise en œuvre d'un programme territorial d'installation de jeunes agriculteurs ou encore le soutien apporté au projet des éleveurs, de centre de découpe et de transformation. Mais c'est également par le soutien à des initiatives telles que Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) collectif que s'exprimera la politique du Pays: initiée par les agriculteurs du contrat de terroir « Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy vert » la démarche a pour objectif de maintenir le tissu rural tout en préservant la qualité de l'eau et des sols ainsi que l'attractivité paysagère du territoire. La recherche d'une synergie avec les procédures environnementales telles que le Contrat Rivière conforte et amplifie l'impact du projet.

Le maintien et la création d'activité passera par des mesures telles que l'équipement du territoire en réseaux informatiques haut débit ou encore la création d'une couveuse d'activités : il s'agit d'une structure de type coopérative, proposant à des créateurs d'entreprise ayant besoin de tester la faisabilité de leur projet, de les héberger juridiquement sous statut salarié jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de s'installer à leur compte. Le projet, étudié par les Espaces Ruraux Emploi-Formation et la DDTEFP pourrait à terme accompagner ainsi une cinquantaine de porteurs de projet.

En matière de développement touristique, la création d'une « voie verte » de Montauban à Laguépie (le long de la D 115) constitue une piste de travail, de même que dans le souci de favoriser les activités respectueuses de l'environne-

ment, un diagnostic des économies d'énergie pourra être proposé aux entreprises comme aux collectivités locales.

Enfin, le soutien à la création et au développement d'emploi pourra trouver ses premières applications avec le projet de créer une « maison des apprentis », de conduire un diagnostic des besoins de formation des entreprises ou encore d'accompagner la volonté des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion de mieux coordonner leur action grâce à la création d'une Maison Commune de l'emploi et de la formation. Initiée avec l'aide du Conseil Régional, elle pourrait fonctionner de manière « éclatée » dans différents points du territoire et regrouper l'ensemble des permanences et services constituant une offre globale pour les demandeurs d'emplois.

# Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation

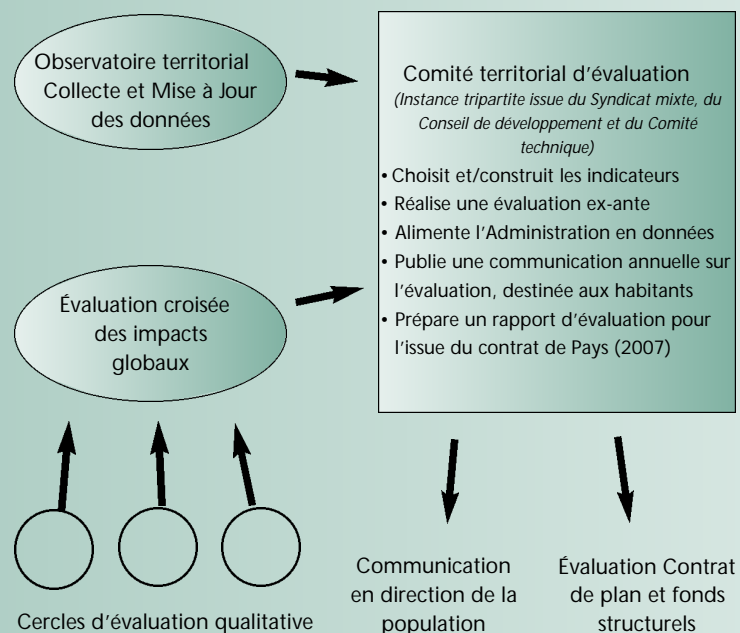
**L**a conception et mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation répondent pour le Pays Midi Quercy à un triple objectif :

- Collecter et traiter les données nécessaires à l'évaluation du Contrat de Plan Etat-Région ainsi que des fonds structurels européens, co-financeurs du contrat de Pays.
- Donner au Conseil de Développement les moyens de remplir sa mission d'évaluation et de faire vivre la démocratie participative.
- Permettre aux habitants du territoire de suivre et d'apprécier les résultats et l'impact de la politique mise en œuvre par le Pays, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic.

Le Syndicat Mixte, le Conseil de Développement et le Comité Technique travailleront donc de concert à élaborer un dispositif d'évaluation (esquissé ci-contre et développé dans les pages suivantes) qui pourra comprendre trois volets complémentaires :

- Un volet « cognitif » avec la mise en place d'un observatoire de Pays, chargé de collecter et mettre à jour un ensemble de données environnementales, sociales et économiques faisant suite à celles collectées pour le diagnostic.
- Un volet « normatif » destiné à mesurer l'efficacité, l'efficience et les impacts de la politique mise en œuvre par le Pays. Ce volet pourra s'appuyer sur la méthodologie proposée par la commission européenne qui consiste à définir des indicateurs de ressources, de réalisations, de résultats et d'impacts au regard des objectifs globaux, spécifiques et opérationnels contenus dans la Charte dans son programme opérationnel.

- Un volet « participatif » qui permettra aux différentes parties prenantes du projet de territoire (élus, acteurs socioéconomiques, habitants, porteurs de projet...) de contribuer au choix des indicateurs qualitatifs et d'apprécier la pertinence des actions au regard de leur impact en termes de développement durable.



# Méthodologie pour l'évaluation cognitive et normative

## 1. L'observatoire territorial

L'expérience du diagnostic réalisé pour la présente candidature à la reconnaissance de son périmètre définitif a montré la difficulté, pour un territoire tel que Midi-Quercy, de rassembler et consolider un ensemble de données chiffrées ou cartographiques à son échelle.

La poursuite et la systématisation de ce travail par un agent du syndicat mixte qui en serait chargé à temps partiel pourraient ainsi constituer l'ébauche d'un observatoire territorial.

En relation avec l'INSEE et les administrations concernées, les données environnementales, sociales et économiques seraient collectées et/ou mises à jour dans une base susceptible d'alimenter les études et l'évaluation.

## 2. Le comité territorial d'évaluation

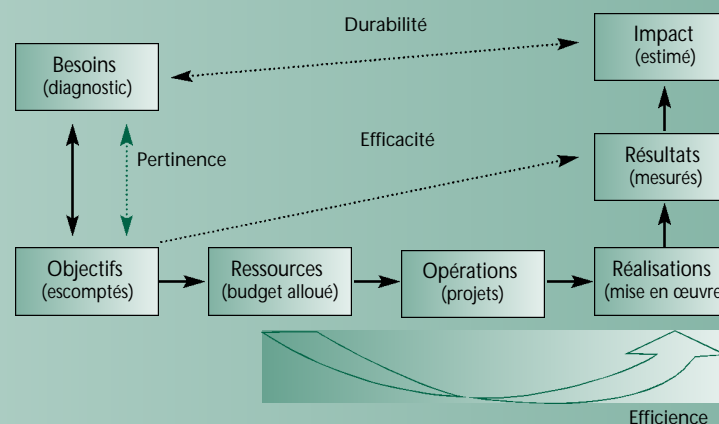
Constitué à parité d'élus du Syndicat Mixte, de représentants du Conseil de Développement et de membres du Comité Technique, le rôle du comité territorial d'évaluation sera de mettre en œuvre une procédure reposant sur les principes suivants :

- Découpage du programme opérationnel en objectifs globaux (les trois axes stratégiques), objectifs spécifiques (les dix objectifs qui déclinent les axes et en constituent les priorités) et objectifs opérationnels (les trente-quatre mesures de mise en œuvre des objectifs)

- Construction d'indicateurs de ressources (budget alloué), financiers (niveau d'engagement et paiement des subventions) et de réalisation (résultats quantifiables des opérations réalisées) pour chacune des trente-quatre mesures.

- Construction d'indicateurs de résultat et d'impact pour les objectifs spécifiques et les objectifs globaux.

- Mesures d'efficacité (les résultats comparés aux objectifs), d'efficience (les réalisations et les résultats au regard des ressources employées), de pertinence (les objectifs fixés par rapport aux besoins constatés lors du diagnostic) et de durabilité (l'impact global de l'action au regard des besoins constatés lors du diagnostic).



### Exemple de définition d'indicateur pour la mesure 1,2 de l'axe 2

NIVEAU	Intitulé	Indicateur de réalisation	indicateur de résultat	Indicateur d'impact
Objectif opérationnel	Déployer une offre de services à la petite enfance		Satisfaction de la demande des parents	
Opération éligible	Relais assistantes maternelles crèches, haltes-garderies	Nombre de places supplémentaires		
Objectif spécifique	Maîtriser et conforter l'attractivité démographique		Solde migratoire	Démographie des petites communes
Objectif global	Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion			Mixité et cohésion sociale

# Méthodologie pour l'évaluation participative

## 3. L'auto-évaluation croisée

Exercice désormais indissociable de la mise en œuvre d'une politique publique durable, l'évaluation apparaît également (aux côtés de la prospective) comme une prérogative majeure des instances de démocratie participative, que le concept de gouvernance associé au principe de développement durable exige d'instituer aux côtés de la décision politique.

Mais l'évaluation comme on l'a vu, pose d'abord la question du choix des indicateurs et ce choix renvoie à la question cruciale de l'évaluation qualitative.

Comment en effet mesurer l'impact et même l'efficacité d'une action dont l'objectif est de mettre les acteurs en mouvement, de faire évoluer les mentalités, de susciter des modes de fonctionnement plus participatifs chez les habitants, de faire progresser la qualité de la vie dans un territoire ?

L'expérience montre que chaque acteur local, protagoniste ou observateur d'une action de développement, peut avoir une lecture différente de ses résultats selon qu'il est élu local ou simple citoyen, patron ou syndicaliste, acteur économique ou acteur social, bénéficiaire ou financeur...

C'est pour résoudre cette question que se développent depuis quelques années, des approches méthodologiques destinées à croiser ou superposer les avis subjectifs exprimés par différentes catégories d'acteurs afin de faire apparaître des convergences et des divergences qui constitueront alors des « ingrédients » objectifs pour l'évaluation.

Le Conseil de Développement pourrait donc se proposer d'expérimenter ce type d'approche, en créant des cercles d'évaluation qualitative, géographiques et sectoriels pour l'évaluation du contrat de Pays.

Ces cercles, constitués par appel public à candidature, à l'initiative des agents de développement locaux pour les groupes géographiques et du Conseil de Développement du Pays pour les groupes sectoriels, se réuniront au moins une fois par an pour renseigner simultanément des grilles d'évaluation qualitative portant sur les actions et/ou le programme dans sa totalité.

Ces grilles d'évaluation, basées sur un système de notation (une note de 1 à 5 est attribuée après discussion par le groupe à chaque item décrivant la situation avant le début de l'action puis au moment de l'évaluation) remplies par les différents groupes, sont ensuite superposées pour faire apparaître par transparence :

- des convergences (une majorité de groupes s'accordent à constater une amélioration, une stagnation, une régression de la situation sur tel ou tel item),
- ou des divergences (tel item apparaissant bien noté par une partie des groupes et mal noté par une autre partie).

La publication des résultats de cette auto-évaluation croisée fournit alors à tous les acteurs des éléments d'appréciation sur l'impact de la mise en œuvre du programme mais également des éléments lui permettant de confronter son jugement à celui de l'autre et par conséquent d'engager une réflexion sur le partage des représentations.

Cette approche permet à la fois de nourrir le travail d'évaluation, mais aussi et surtout d'associer les habitants à la mise en œuvre du programme opérationnel du pays.

Les groupes géographiques permettront aux habitants ou aux élus locaux d'un même bassin de vie de formuler une opinion transversale vue de « leur clocher », tandis que les groupes sectoriels composés d'acteurs économiques, sociaux ou culturels apporteront un avis à partir de leurs préoccupations professionnelles. Le nombre de groupes pourra être progressivement étendu de façon à mailler le territoire de ce qui pourrait être une forme de « cercles de qualité », assurant un relais de démocratie participative et citoyenne au sein du Pays.



## Glossaire des abréviations utilisées

SIGLE	SIGNIFICATION	SIGLE	SIGNIFICATION	SIGLE	SIGNIFICATION	SIGLE	SIGNIFICATION
		CBE	Comité de bassin d'Emploi	CRA	Chambre Régionale de l'Agriculture	DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
ABF	Architecte des Bâtiments de France	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
ADASEA	Agence Départementale d'Aménagement de Structures Agricoles	CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie	CRITT	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ADEFPAT	Association pour le développement par la Formation des pays de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne	CDD	Conseil De Développement			DRANCE	Direction Régionale de l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprise
		CDI	Contrat à Durée Indéterminée	CRM	Chambre Régionales des Métiers		
		CDT	Comité départemental du Tourisme	CRPF	Centre régional de la propriété forestière	DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CEC	Contrat Emploi Consolidé	DAEI	Direction des Affaires Economiques et Internationales	DRE	Direction Régionale de l'Equipeement
		CEF	Coordinateur Emploi Formation			DRIRE	Direction Régionale de l'industrie et de la recherche
ADDA	Associations départementale pour le développement des arts musicaux, lyriques et chorégraphiques en Tarn-et-Garonne	CEL	Contrat Educatif Local	DAFU	Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme	DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
		CELAVAR	Comité d'Etude et de Liaison des Association à Vocation Agricole et Rurale	DARES	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ADF	Assemblée Départementale de France	CER	Centre d'économie rural	DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale	DSR	Dotation de Solidarité Rurale
		CES	Contrat Emploi Solidarité			DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
ADIL	Agence Départementale d'Information Logement	CES	Conseil Economique et Social				
AMF	Association des Maires de France	CESR	Conseil Economique et Social Régional	DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
		CEV	Contrat Emploi Ville	DDASS	Direction Départementale des Affaire Sanitaires et Sociales	EREF	Espace Rural d'Emploi Formation
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social			FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi	CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale	DDE	Direction Départementale de l'Equipement	FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
APA	Aide aux Personnes Agées	CIO	Centre d'Information et d'orientation	DDJJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	FEODA	Fonds Européen d'orientation et de Garantie Agricole
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement	CLCBE	Centre de Liaison des Comité de Bassin d'Emploi	DDR	Dotation de Développement Urbain	FNORS	Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé
ASSEDIC	Association pour l'Emploi Dans le Commerce et l'Industrie	CLI	Commission Locale d'Insertion	DDSP	Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention	FNPNR	Fédération Nationale des Parc Naturels Régionaux
		CLIC	Centre local d'information et de coordination	DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle		
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	CLS	Contrat Local de Sécurité			FSE	Fonds Social Européen
CA	Communauté d'Agglomération	CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures et Exploitations Agricoles	DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales	GAL	Groupe d'Action Local
CAF	Caisse d'Allocation familiale			DGE	Dotation générale d'Equipement	GIP	Groupement d'Intérêt Public
CARMIP	Carrefour rural européen en Midi-Pyrénées	CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale				
CAUE	Conseil Départemental d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	CNIAE	Conseil National de l'Insertion par l'Economie				



GIP-DL	Groupement d'Intérêt Public de Développement Local	SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	SIG	Système d'Information Géographique
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural (programme d'initiative communautaire)	SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture	SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
MSA	Mutualité Sociale Agricole	SROSS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale
OMPHALE	Outil Méthodologique de Projection des Habitants, des Actifs, des Logements et des Elève	UE	Union Européenne
ONF	Office National des Forêt	UNADEL	Union Nationale des Acteurs et des Structure de Développement Local
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	UNEDIC	Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
OPHLM	Organisme Public d'HLM	URSSAF	Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocation Familiale
OREF	Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation	ZAC	Zone d'Activité Concertée
ORHA	Observatoire Régional Habitat et Aménagement	ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation	CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
PAZ	Plan d'Aménagement de Zone	CDT	Contrat De Terroir
PFIL	Plate-forme d'Initiative Locale	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
PLU	Plan Local d'Urbanisme	OTSI	Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative
PNR	Parc Naturel Régional	SRU	Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain
POS	Plan d'Occupation des Sols (aujourd'hui remplacé par les PLU)	LOADT	Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement du Territoire
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur	LOADDT	Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	CRADT	Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire
SEM	Société d'Economie Mixte	HQE	Haute Qualité Environnementale
SESSI	Services des Statistiques Industrielles (Ministère de l'Agriculture)		

## Crédits des sources cartographiques

Page 9 : Sculptures de Michel Beray.

Logo Midi-Quercy et « matière à émotions » : Vergozanne Design.

p 13	.....Insée 1999 – 2000 – IGN 1999
p 15-16	.....CAUE 82
p 19	.....France-Télécom – Conseil Régional
p 20	.....Insée 1998, Inventaire communal 1998 -
p. 14	.....Direction de la Solidarité départementale du Tarn-et-Garonne
p 22-23-24-25-26	.....Insée, Recensement de la population 1999, ANPE
p 28-29	.....Ministère de l'Agriculture – Recensement de l'Agriculture 2000

CRT-MP, CG 82, CDT 82

Association de promotion du PNR « des Bastides, Gorges de l'Aveyron et de la Grésigne » ([www.pnr-causses-bastides.com](http://www.pnr-causses-bastides.com))

Agence de l'eau Adour Garonne

CRP tourisme

DIREN Midi-Pyrénées

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement/Ministère de l'écologie

Conseil Régional Midi-Pyrénées

Conseil Général du Tarn-et-Garonne

Contrat de Rivière Aveyron Aval — Lère

Préfecture du Tarn-et-Garonne

Et, les nombreux sites internet traitant du territoire du Pays de Midi Quercy (Architecture, histoire, géographie...)

Infographie : Sapie 2002

Mise en page : Joan, Caylus

Impression : Imprimerie 34, Toulouse.



Document réalisé par les communautés de communes  
du Quercy-Caussadais,  
Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron,  
Quercy-Vert  
et le SIVOM Terrasses et vallée de l'Aveyron  
avec l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de l'État.



PREFECTURE DE LA REGION MIDI - PYRENEES